

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 08 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois d'avril à 19 H 00

OBJET : EDUCATION ET APPRENTISSAGES

Conservatoire à rayonnement communal : Approbation du nouveau Projet d'Établissement pour la période 2021-2026

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **1^{er} avril 2022**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2022/061

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, Mme CABOT-BOUVET, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
Adjoints au Maire

Mme CHESNEAU, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, M. CARON,
Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ,
Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT, Mme BENLAHMAR, M. LAROZE,
Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY,
Conseillers Municipaux

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme MAKUNDA TUNGILA

(pouvoir à M. NACCACHE)

M. PICHON

(pouvoir à Mme CABOT)

M. GODARD

(pouvoir à M. BLANCHARD)

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

(pouvoir à Mme BENLAHMAR)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Affichée le : 15/04/2022

Déposée en Sous-Préfecture le : 12/04/22

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

EDUCATION ET APPRENTISSAGES :

Conservatoire à Rayonnement Communal : Approbation du nouveau Projet d'Établissement pour la période 2021-2026

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU la délibération n°20215/133 du Conseil municipal du 15 octobre 2015 approuvant le projet d'établissement du conservatoire pour la période 2015-2020 ;

VU l'avis de la Commission Education et Apprentissages du 29 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir un nouveau projet d'établissement pour le Conservatoire à Rayonnement Communal ;

CONSIDÉRANT que les perspectives envisagées se développent autour de deux axes à savoir :

- faire du Conservatoire un établissement dynamique, ouvert et aux ambitions pédagogiques élevées,
- développer son rayonnement actif sur son territoire,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le nouveau projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Communal pour la période 2021-2026.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2021-2026



*Vu pour être annexé à
délibération n° 22/061 du 08/04/22
ERMONT, le 12/04/22
Le Maire,*

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT
COMMUNAL

VILLE D'ERMONT



Table des matières

Introduction	4
Le projet d'établissement.....	4
Sa construction, son périmètre et son moyen d'action	4
Contextes	5
Contexte national	5
Contexte territorial.....	5
Les missions du conservatoire :.....	6
Diagnostics du conservatoire	7
Introduction	7
A - Diagnostic financier	7
B - Diagnostic pédagogique	9
B.1 : évolution des disciplines.....	9
B.2 : Évolution des pratiques collectives	9
B.3 : Statuts des professeurs	10
B.4 : photographie du nombre d'inscrit par tranche d'âge	11
B.5 : Répartition des inscrits par sexe :.....	13
C - Diagnostic de diffusion	13
C.1 : Coefficient de service public.....	14
C.2. : Focus sur DEMOS.....	14
D – Bilan du projet d'établissement 2015-2020.....	15
Synthèse et axes de développement 2021-2026	16
UN CONSERVATOIRE DYNAMIQUE, OUVERT ET AUX AMBITIONS PÉDAGOGIQUES ÉLEVÉES.....	17
Partie 1 – Un environnement de travail qualitatif favorisant son ouverture	17
A – Un conservatoire ouvert et accessible à tous.....	17
B – Un conservatoire accessible aux publics en situation de handicap.....	18
C – Une politique tarifaire favorable et en évolution.....	19
D – Un conservatoire moderne et à l'ère du numérique	20
E – Un conservatoire à la disposition de ses usagers	21
Partie 2 – Une pédagogie aboutie, évolutive et au service de chacun	22
A – L'ouverture à la diversité des esthétiques.....	22
B – Des professeurs diplômés et formés aux nouvelles pédagogies.....	22
C – Des usagers conscients et impliqués dans leur scolarité.....	23
D – Un organigramme structuré et horizontal	23
E – L'excellence sans l'élitisme	24

E.1 : Une organisation pédagogique permettant la transversalité, et à la progression claire et affichée	25
E.2 : L'évaluation : un outil de progression permanent et non sélectif.....	26
E.3 : Une vie scolaire riche, et permettant l'ouverture de tous	26
E.4 : Objectif scène	27
E.5 : Des projets pédagogiques individuels, mais harmonisés et cohérents.....	27
Synthèse.....	28
UN CONSERVATOIRE CANDIDAT À UN RAYONNEMENT ACTIF.....	29
Introduction	29
A – Un rayonnement territorial inégal.....	29
A.1 : La répartition par quartier.....	29
A.2 : La pyramide des âges	31
B – Des partenariats solides et toujours plus nombreux.....	32
C – De la fusion des publics pour une éducation renforcée	33
D – Un lieu propice à un rayonnement sans limites	34
Conclusion	35
Résumé des objectifs contenus dans la rédaction	35
Annexes	38
Annexe 1 : Parc instrumental disponible	38
Annexe 2 : Grille tarifaire au 1 ^{er} septembre 2021	39
Annexe 3 : Organigramme de l'année scolaire 2021-2022	41
Annexe 4 : Textes cadres relatifs aux classements des conservatoires.....	42

Introduction

Le projet d'établissement

À la fois document-cadre, feuille de route et traduction technique de la politique culturelle de la ville, le projet d'établissement est destiné aux élus, agents enseignants et administratifs du conservatoire ainsi qu'aux partenaires et usagers internes et externes.

Défini pour une période de 5 ans, il décrit avec précision les missions, les actions et leurs processus de mise en œuvre afférents, en se voulant **la déclinaison culturelle de la politique menée sur le territoire**. Pour cela, il s'appuie sur le bilan de la phase précédente, sur la réalité territoriale, le contexte local et national ainsi que sur les concertations menées avec les acteurs locaux.

Sa rédaction et sa mise en œuvre effective sont confiées au directeur de l'établissement. Il est le fruit d'une concertation et d'une construction partagée avec les professeurs du conservatoire, les membres du conseil d'établissement, mais aussi les partenaires techniques et institutionnels.

Pour la Ville d'Ermont, ce nouveau projet d'établissement vient poser symboliquement la première pierre du nouveau bâtiment qui abrite depuis le 25 février 2020 les activités du conservatoire.

Le contenu du présent document, après avoir retracé les éléments de contexte et de bilan, propose de nouveaux axes de travail pour la période 2021-2026 au regard des constats posés et des évolutions souhaitées.

Sa construction, son périmètre et son moyen d'action

Ce projet d'établissement est un document collaboratif. Il s'appuie sur les rencontres et les échanges entre les différents partenaires œuvrant dans l'univers du conservatoire. Au-delà de tracer un bilan synthétique et permettant de poser les bases de l'avenir, il s'agit avant tout d'un document contractuel donnant une **feuille de route d'actions possibles pour les années à venir**.

Le caractère obligatoire de la mise en œuvre des actions préconisées n'est pas avéré, car l'engagement est moral entre les différents acteurs. Usagers, élus, personnels administratifs et pédagogiques, représentants, partenaires institutionnels et privés, tous s'engagent à mobiliser leurs moyens en leur pouvoir dans l'optique de réaliser l'évolution décrite dans le présent document.

Les freins pourront être conjoncturels, financiers ou même attachés à des mouvements de personnel, mais les objectifs décrits ci-dessous pourront être poursuivis sur la période donnée au regard de la volonté propre des acteurs qui s'engagent et cosignent ce document.

Étudié et approuvé par les élus de la ville lors d'une délibération municipale, son périmètre est large puisqu'il permet également au Ministère de la Culture, tutelle institutionnelle du conservatoire de pouvoir évaluer l'action menée et d'attribuer les labels et subventions auxquelles le conservatoire peut légitimement prétendre du fait de son statut.

Adopté pour une période de 5 ans (période fixée librement, mais en accord avec les échéances moyennes et générales pour ce modèle de document), il laisse un temps bref et long à la fois pour mettre en œuvre des décisions audacieuses, dynamiques et vivantes rédigées dans un seul but : **continuer à faire du conservatoire d'Ermont un acteur culturel incontournable du paysage local et national**.

Contexte

Contexte national

Le mot « conservatoire » peut parfois être lourd de sens. S'il peut désigner aisément un lieu de culture, de traditions, de transmission intergénérationnelle de savoirs divers, il peut aussi évoquer un système parfois pataud, rigide et peu propice à l'évolution. Dans ce large ambitus de descriptions, le Ministère de la culture et de la communication a pour mission d'être un éclairer pour les quelques 379¹ conservatoires classés en France².

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016³ et sa déclinaison par le Ministère de la Culture⁴ prévoit de redonner un souffle nouveau, en réactualisant le schéma national d'orientation pédagogique. Cela impliquerait une réforme en profondeur des conservatoires, au regard des nouvelles problématiques du 21^{ème} siècle (développement durable, situations de handicap, ouvertures numériques, prise en compte de l'accessibilité sociale, etc.).

Ces critères forts, bien que non-inscrits dans le marbre au travers de nouveaux textes de loi, doivent être pris en considération par les conservatoires qui se doivent d'adapter leurs activités et s'inscrire dans une nouvelle ère. Dans l'attente de la parution de nouveaux schémas d'orientations pédagogiques, ce sont des perspectives d'avenir et de société qui sont mises progressivement en lumière.

Contexte territorial

Dans ce contexte, la ville d'Ermont, forte de plus de 30 000 habitants, peut se targuer d'être une ville en mouvement. Dans la continuité politique, le nouveau mandat 2020-2026 a fait sienne la volonté d'inscrire la ville comme une commune dynamique, attachée au lien social, au progrès et surtout à la proximité avec ses habitants.

Commune particulièrement bien desservie par les transports, à proximité immédiate de la capitale, dotée d'un PLU ambitieux, d'une organisation des services structurée et volontaire et plus particulièrement d'un conservatoire de danse, musique et théâtre neuf, Ermont possède toutes les qualités pour s'afficher comme une ville au cadre de vie et à l'attractivité forts.

Le conservatoire est l'une des vitrines de la ville. Le projet d'établissement 2015-2020 a permis d'obtenir le classement C.R.C. (conservatoire à rayonnement communal) auprès du Ministère de la Culture, en juin 2016. Ce label permet de reconnaître la qualité et la structuration des enseignements prodigués.

Il est venu en complément d'une volonté forte de développement des disciplines, de restructuration des enseignements et surtout d'une adaptation des locaux aux ambitions affichées.

C'est dans ce contexte territorial et national qu'est rédigé ce projet d'établissement. Il permet, au-delà de définir les cadres pédagogiques et artistiques liés à sa nature intrinsèque, de confirmer l'engagement de la ville dans un lieu emblématique : le témoin direct et visible de son évolution, sa proximité et de son rayonnement.

¹ Dont 236 conservatoires à rayonnement communal/intercommunal

² Données Ministère de la culture au 1^{er} septembre 2019

³ Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

⁴ Plus particulièrement la DGCA – Direction Générale de la Création Artistique

Les missions du conservatoire :

Elles sont multiples, diverses, et s'étendent sur des champs d'action larges. Comme précisé auparavant, ces missions se doivent d'évoluer, et d'être sans cesse adaptées à l'actualité sociale, territoriale et nationale. Dans le cadre du travail en cours au Ministère de la Culture⁵, nous pouvons plus particulièrement relever les points suivants, qui guident la réflexion et donnent des orientations supplémentaires à celles que peut induire la seule lecture de l'arrêté de classement du 15 décembre 2006.

Sont classés les établissements – ou réseau d'établissements - d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique qui respectent les critères suivants :

- *Établir un projet d'établissement validé par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités responsable.*
- *Mettre en place des textes cadre (règlement intérieur, règlement pédagogique) et instances de concertation (conseil pédagogique, conseil d'établissement). Les textes cadre fixent l'échéance à laquelle ils font l'objet d'un réexamen.*
- *S'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique ; fonctionner en réseau, notamment par le moyen de conventions passées avec des conservatoires labellisés ou toute personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion.*
- *Proposer des enseignements relevant d'au moins deux spécialités d'enseignement artistique parmi la musique, la danse et l'art dramatique.*
- *Mener ou participer à des actions d'éducation artistique et culturelle en particulier en milieu scolaire.*
- *Disposer d'une équipe pédagogique constituée d'enseignants répondant aux qualifications précisées par catégorie et spécialité et en fonction de l'offre qui sera labellisée, habilitée ou agréée.*
- *Disposer d'une équipe administrative et technique en cohérence avec la taille de l'établissement.*
- *Désigner un référent handicap disposant de la formation nécessaire au sein de l'équipe pédagogique.*
- *Proposer une offre de formation continue pour les enseignants.*
- *Favoriser l'égalité d'accès des usagers en mettant en place une tarification sociale et en permettant l'accès à tous les publics, notamment ceux qui pour des raisons économiques, géographiques, sociales et de handicap sont éloignés de l'offre publique d'enseignement artistique dispensé par l'établissement.*
- *Disposer de locaux spécifiques adaptés, connectés et équipés afin de répondre aux exigences liées à l'enseignement des spécialités et des disciplines représentées.*
- *Mettre en place des dispositifs d'évaluation permettant à l'élève de se situer dans la progression de ses apprentissages et de témoigner de son parcours d'études.*
- *Contribuer à l'élargissement des publics en prenant part à la vie culturelle de leur territoire. À cette fin, ils diffusent des productions liées à leurs activités pédagogiques et à l'accueil d'artistes ; ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les structures de création et de diffusion.*
- *Donner accès à des ressources documentaires (partitions, livres, revues, CD, DVD).*
- *Être un lieu ressource pour les citoyens en mettant à disposition de tous des ressources artistiques et pédagogiques, d'information, de documentation, d'orientation et de conseil.*
- *Proposer des parcours d'enseignement artistique en veillant à personnaliser l'offre et favoriser un cadre modulaire s'adaptant au praticien/élève amateur.*

⁵ Extraits du document de travail du Ministère de la Culture et de la Communication, 2018

Diagnostique du conservatoire

Introduction

Si ce terme emprunté aux techniques d'audit peut paraître inapproprié pour un établissement d'enseignement, il correspond néanmoins à l'image que doit renvoyer le bilan synthétique présenté ci-dessous.

Effectivement, des indicateurs fins sont nécessaires pour évaluer d'un point de vue comptable l'action du conservatoire, sa place dans la ville et définir les axes d'évolution nécessaires.

A - Diagnostic financier

Ce diagnostic est indispensable pour évaluer le poids du conservatoire dans la dépense publique, ainsi que pour relativiser les éléments chiffrés au regard du poids mis à la charge des contribuables.

BUDGET DU C.R.C ⁶						
Domaine	RH	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	% du Total	Recettes
Budget du Conservatoire	691 551€ ⁷	99 064€	10 000€	800 615€	100%	Subventions : 6,04%
Coût/habitant	Budget total/population de la ville (30 651 en 2021) ⁸			26,12€/habitant		Familles : 25,21%
Reste à charge pour la commune :				550 390€		Ville : 68,75%

Enseignement artistique ⁹	549 658 €	99 064€	10 000€	658 723€	82,28%	Subvention : 48 359€
Dont musique (71,12%)	390 917€	70 454€	7 112€	468 483€	58,52%	Cotisations des familles : 201 866€
Dont danse (17,82%)	97 949€	17 653€	1 782€	117 384€	14,66%	
Dont théâtre (11,06%)	60 792€	10 956€	1 106€	72 854€	9,1%	

Coût/élève (606 élèves au 1 ^{er} octobre 2021)	1321€	0,16%	Moyenne des cotisations : 333€
Part des recettes	201 866€	25,21%	
Part du conservatoire/budget du pôle éducation	7,59%		
Part du conservatoire / budget ville	1,35%		

À titre de comparaison, les données ministérielles indiquent un coût/élève des établissements similaires (classés CRC) compris entre 1244€ et 3431€¹⁰.

⁶ Données au 31 décembre 2021, sauf expressément indiqué

⁷ Données 2021

⁸ Données datavilles

⁹ Cette donnée exclut la masse non enseignante mais intègre les budgets alloués à l'action culturelle (dont DEMOS)

¹⁰ Statistiques du DEP, 2000. La moyenne nationale actuelle estimée est environ de 1800€/élève

Les chiffres présentés ci-dessus montrent que le conservatoire se situe dans les moyennes nationales des budgets alloués. Cela démontre une maîtrise des dépenses, qu'elles soient d'investissement, de fonctionnement, ou de masse salariale.

Le coût par habitant est dans les fourchettes basses pour ce type d'établissement (avec un classement CRC). Quant aux cotisations des familles, elles restent sur des tranches particulièrement raisonnables au regard du coût global engendré par le conservatoire.

Cela contribue à faire du conservatoire un lieu pour lequel la gestion financière est maîtrisée et permet des marges éventuelles d'évolutions pour les années à venir.

La période 2021-2026 devra tenir compte de ces données pour proposer des actions tout en restant dans des pourcentages raisonnables au vu des indicateurs financiers indiqués.

B - Diagnostic pédagogique

L'année 2021 a vu une belle évolution des critères pédagogiques. Malgré le contexte morose, **des classes ont été ouvertes**, la diffusion a été maintenue dans les meilleures conditions possibles, et l'action culturelle a pu poursuivre son cours.

Le déménagement des activités au 25 février 2020 et l'étude de l'évolution des indicateurs pédagogiques jusqu'au 31 décembre 2020 permettent de dresser un constat positif de l'action du conservatoire.

En chiffres et en graphiques, voici la déclinaison des indicateurs pédagogiques propres au conservatoire.



B.1 : évolution des disciplines

		2020-21	2021-22	Différentiel horaire	
DEPARTEMENT	MUSIQUE	Flûte traversière	12h	13h30	+ 1h30
		Hautbois	6h10	7h40	+ 1h30
		Clarinette	13h	13h	=
		Saxophone	12h20	12h20	=
		Trompette	5h50	7h40	+ 1h50
		Trombone	5h40	5h20	- 0h20
		Tuba	2h10	2h30	+ 0h20
		Violon	25h	30h40	+ 5h40
		Alto	5h40	8h30	+ 2h50
		Violoncelle	11h10	12h	+ 0h50
		Contrebasse	4h40	4h30	- 0h10
		Guitare	18h	20h20	+1h40
		Clavecin	4h10	5h40	+1h30
		Orgue	1h20	1h30	+ 0h10
		Piano	38h40	42h30	+3h50
		Formation musicale	41h30	32h	- 9h30
		Percussions	9h	9h50	+ 0h50
		Batterie	10h50	11h50	+ 1h
		TOTAL (Hors FM)	185h40	209h20	+ 23h40
	TOTAL (avec FM)	227h10	241h20	+ 14h10	
	DANSE	Danse néo-classique	23h	23h	=
	THÉÂTRE	Théâtre	14h30	14h30	=



B.2 : Évolution des pratiques collectives

Pour répondre aux axes développés dans le précédent projet d'établissement, les **pratiques collectives ont été développées**.

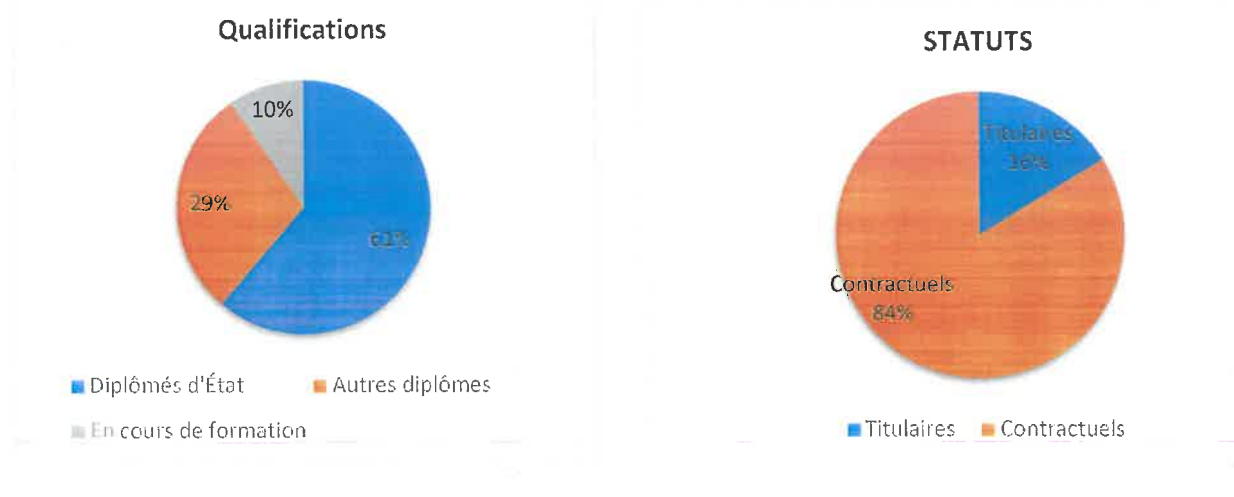
Cela a été permis grâce à une volonté forte d'inscrire la pratique collective au plus tôt dans le cursus des élèves, sans surcoût au niveau de la grille tarifaire.

		2020-21	2021-22	Différentiel effectifs
PRATIQUE COLLECTIVE	Orchestre symphonique	28	25	- 3
	Orchestre d'Harmonie (junior + senior)	15	27	+ 12
	Chorale junior	21	80	+ 59
	Chorale adultes	9	19	+ 10
	Orchestre à cordes	26	42	+ 16
	Ensemble Jazz 2 ^{ème} cycle	12	10	- 2
	Ensemble de guitares 1 ^{er} cycle	7	12	+ 5
	Ensemble de guitares 2 ^{ème} cycle	9	7	- 2
	Ensemble de violoncelles	/	8	+ 8
	Ensemble de flûtes	5	6	+ 1
	Atelier MAA	/	22	+ 22
	TOTAL (Hors nouveautés)	132	228	+ 96
TOTAL (avec nouveautés)		258	+ 126	



B.3 : Statuts des professeurs

Le conservatoire comporte actuellement 31 professeurs, dont 2 en danse et 1 en théâtre.



Il est à noter que la catégorie « En cours de formation » correspond à des professeurs qui sont en cours d'achèvement de leur formation au Diplôme d'État. L'obtention de ce diplôme, qui ne dépend que d'une question de mois pour ces quelques professeurs permet au conservatoire de disposer d'agents récemment formés, compétents, et pouvant apporter des innovations pédagogiques.

La pédagogie étant un domaine en perpétuelle évolution, cette arrivée de jeunes professeurs est une plus-value pour l'établissement. Quant aux « autres diplômes », il s'agit de professeurs ayant obtenu des certifications pédagogiques similaires dans d'autres pays.

B.4 : photographie du nombre d'inscrit par tranche d'âge¹¹

DÉPARTEMENT MUSIQUE : 431 élèves												
SEXE		TRANCHES D'ÂGE										COURSUS
M	F	4-8 ans		8-12 ans		12-16 ans		16-25 ans		40ans et +		
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
23	21	23	21									Découverte
92	121	19	35	68	78	5	8					Cycle 1
39	40			11	9	20	29	8	2			Cycle 2
1	3							1	3			Cycle 3
38	53			1	1	2	4	14	16	21	32	Personnalisé
193	238	42	56	80	88	27	41	23	21	21	32	TOTAUX

DÉPARTEMENT DANSE : 108 élèves												
SEXE		TRANCHES D'ÂGE										COURSUS
M	F	5-8 ans		8-12 ans		12-16 ans		16-25 ans		40ans et +		
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
	33		33									Découverte
4	34	1	13	3	20		1					Cycle 1
1	16			1	6		7		3			Cycle 2
												Cycle 3
1	19		1	1	1		2		3		12	Personnalisé
6	102	1	47	5	27		10		6		12	TOTAUX

DÉPARTEMENT Théâtre : 67 élèves												
SEXE		TRANCHES D'ÂGE										COURSUS
M	F	5-8 ans		8-12 ans		12-16 ans		16-25 ans		40ans et +		
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
7	33	1	8	6	13		12					Éveil/Initiation
1	6					1	3		3			Cycle 1
1								1				Cycle 2
7	12							1	4	6	8	Personnalisé
16	51	1	8	6	13	1	15	2	7	6	8	TOTAUX

Un constat immédiat est à poser sur l'observation des tranches d'âge détaillée ci-dessus : l'échappement des élèves entre les tranches 8-12 ans et 12-16 ans est flagrant. Cette déperdition peut être expliquée par deux facteurs :

¹¹ Données octobre 2021

- Le conservatoire possède un fort pouvoir d'attractivité pour les tranches d'âge les plus jeunes. Autant ce constat peut sembler positif de prime abord, autant il implique que les élèves inscrits dès leur plus jeune âge quittent l'établissement lorsqu'ils intègrent le collège.
- La tranche 12-16 ans est visiblement moins attirée par une inscription au conservatoire. Cela peut s'expliquer d'une part, par la multiplicité et la concurrence directe d'autres activités extra-scolaires, couplée à une demande scolaire de plus en plus forte ; d'autre part des facteurs plus simples, comme une offre disponible au conservatoire attirant moins les adolescents.

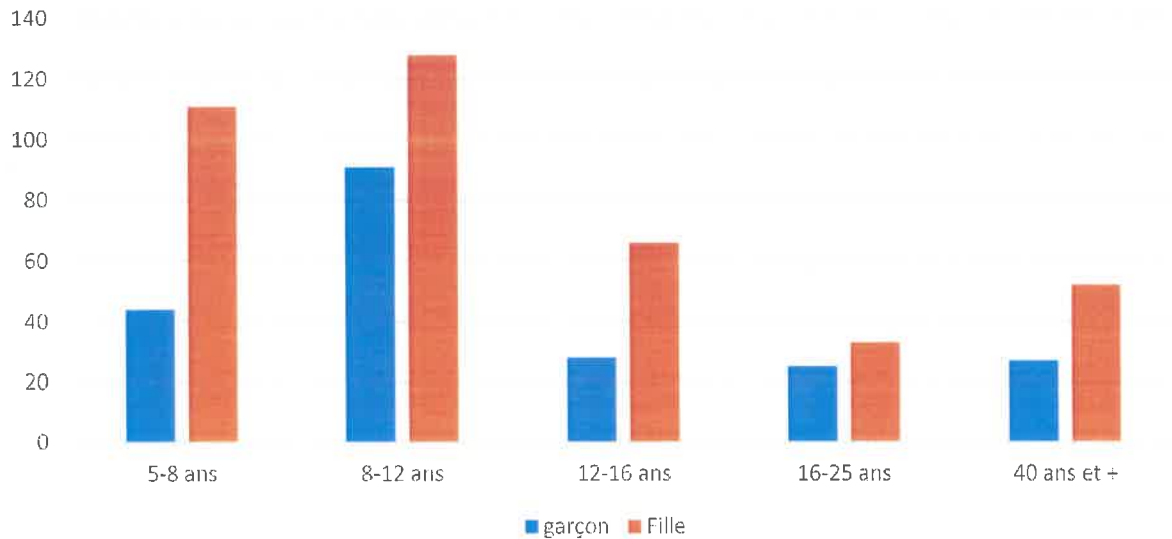
Il faut également prendre en compte l'indépendance progressive des enfants, qui, au fur et à mesure de leur évolution, sont amenés à influencer davantage leurs parents (qui conservent le monopole de la décision aux inscriptions diverses) en direction de leurs choix personnels. Ces choix résultent le plus souvent d'une attractivité liée à l'actualité, ou d'un effet de groupe en direction d'une activité particulière.

Ce constat doit être une donnée d'alerte pour le conservatoire, qui, s'il ne peut résoudre toutes les problématiques liées à l'adolescence, les attraits multiples et les fluctuations inhérentes à chaque génération, doit posséder un panel de réponses pouvant répondre au plus grand nombre.

Cela réside ainsi en deux axes principaux, pouvant être déclinés plus finement au regard de l'expertise des professionnels du secteur scolaire :

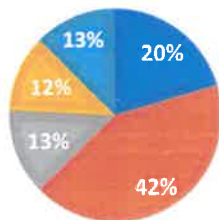
- Définir et/ou adapter l'offre proposée au conservatoire au regard de la vision extérieure qu'elle induit : clarté, attractivité tarifaire et visuelle, simplicité, tels doivent être les maîtres-mots qui doivent guider la communication en direction de tous les publics ;
- Être le « fer de lance » de l'attractivité, en permettant à cette tranche d'âge d'être plongée directement au cœur de l'action du conservatoire. Accessibilité, diffusion, éducation artistique et culturelle doivent être les axes forts de ce point.

B.5 : Répartition des inscrits par sexe :



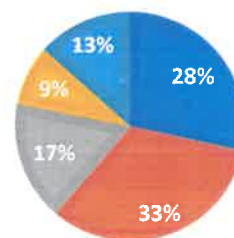
HOMMES

■ 5-8 ans ■ 8-12 ans ■ 12-16 ans
■ 16-25 ans ■ 40 ans et +



FEMMES

■ 5-8 ans ■ 8-12 ans ■ 12-16 ans
■ 16-25 ans ■ 40 ans et +



Il est à noter que la tranche des 25-40 ans est très minoritaire, et représente un pourcentage non significatif dans l'expression des données (Manque de temps, emploi, vie de famille,...).

C - Diagnostic de diffusion

Il s'agit d'un diagnostic permettant d'évaluer l'action du conservatoire en termes d'éducation culturelle et artistique. Effectivement, il retrace la moyenne des publics touchés non-inscrits au regard du nombre d'actions de diffusion exercés.

Dans les points particuliers, la Ville d'Ermont porte depuis 2015 un dispositif DEMOS ambitieux, comptant d'abord deux groupes sur la période 2015-2018, puis trois groupes sur la période 2018-2021.

Ce dispositif, piloté par la Philharmonie de Paris mais à dimension locale et né d'une volonté politique forte, permet de sensibiliser des populations issues de quartiers parfois non-touchés par l'action du conservatoire.

Les tableaux présentés ci-dessous permettent de dresser une photographie du conservatoire en 2021. Bien que la période ait été difficile, cela permet d'évaluer l'action du conservatoire en mode dégradé.

MANIFESTATIONS						
Type	Nombre ¹²	Nombre d'heures	Coût Brut chargé	Intervenants professionnels	Élèves mobilisés	Public touché
Auditions	31	38h45	571€	2	478	2263
Manifestations publiques	22	27h30	6750€	18	17	1848
TOTAL	53	66h15	7321€	20	495	4111

DEMOS					
	centres impliqués	Nombre d'heures	Coût (compris dans le budget global)	Nombre d'intervenants	Public touché
TOTAL	3	113h	64.000€	9	45

SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS				
Lieux touchés	Nombre d'heures estimé	Coût	Nombre d'intervenants	Public touché
8	100h30	945€	22	285

TOTALS				
Lieux touchés	Nombre d'heures estimé	Coût	Nombre d'intervenants	Total public touché
11	279h45	72.266€	51	4441
<i>Soit 9,033% du budget total, et 14,49% de la population.</i>				

C.1 : Coefficient de service public

Il s'agit d'un indicateur de synthèse, qui permet d'évaluer numériquement l'action du conservatoire sur son territoire. Cela peut sembler en décalage avec l'action pédagogique et artistique qui est menée dans l'établissement, mais cette donnée a pour but de donner un coefficient objectif sur la mission première d'un service de la ville : le service public.

Il se calcule en établissant le rapport entre le coût proportionnel au total des publics touchés, et le coût/habitant des élèves.

Nous avons donc 16,27€ (coût total de diffusion/publics touchés) à mettre en rapport avec 26,12€ (coût/habitant du service), ce qui décrit une efficacité du service public à hauteur de **62,29%** des moyens engagés.

C.2. : Focus sur DEMOS

La Ville porte depuis 2016 un projet politique ambitieux, qui vise à inscrire des publics peu touchés par l'action du conservatoire, dans des quartiers où la culture dans son ensemble est peu représentée. C'est ainsi qu'en association avec la Philharmonie de Paris, dans un contexte territorial élargi (dans un

¹² Nombre réduit en raison du contexte sanitaire

groupement de commune) et avec l'appui fondamental des centres sociaux de la ville, le dispositif DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) a été implanté.

Dans sa mise en œuvre, il s'agit d'accompagner des enfants de 7 à 12 ans sur une période de 3 ans, et de leur permettre d'avoir une pratique instrumentale et vocale collective renforcée, avant de bénéficier d'un accompagnement privilégié pour intégrer une structure d'enseignement artistique.

Depuis 2016, 76 enfants (de 7 à 12 ans) ont pu bénéficier de cette action. Afin qu'ils puissent rejoindre le conservatoire sans freins financiers et organisationnels, des conditions spéciales leur ont été attribuées :

- Une inscription annuelle de 10€
- Une priorité d'inscription
- Le don d'un instrument

Ces dispositions fortes ont permis au cours des deux sessions passées (2015-2018 et 2018-2021) d'intégrer 56 enfants au conservatoire, dont 33 restent encore inscrits à ce jour.

D – Bilan du projet d'établissement 2015-2020

Le projet d'établissement précédent orientait les évolutions et actions sur deux axes majeurs :

- Conforter et développer l'offre de formation
- Disposer de conditions matérielles favorables.

Tout d'abord, il est à noter que le conservatoire était alors engagé dans une démarche de classement. Ce label, attribué par le ministère de la Culture, est une reconnaissance sur la qualité de l'enseignement dispensé selon les schémas nationaux, mais également sur les critères annexes, tel l'accessibilité, la qualité du matériel mis à disposition, la qualité des locaux...

Si la qualité de l'enseignement est une des forces majeures du conservatoire d'Ermont, avec des équipes pédagogiques et administratives impliquées dans leurs missions de service public, force est de reconnaître que l'évaluation des critères secondaires (accessibilité, attractivité, accompagnement, ouverture...) nécessitait une démarche forte de la part de la Ville.

Cela a été acté, grâce à la construction d'un nouveau conservatoire répondant aux normes en vigueur, et dont l'agencement et l'attractivité font l'unanimité. Cela a été rendu possible grâce à la mise en place d'un appel d'offres auprès de cabinets d'architectures, et à la réalisation conforme aux prévisions qui a permis de délocaliser les activités du conservatoire dans un bâtiment exceptionnel au 25 février 2020.

Cette précision préalable permet d'affirmer que le point relatif à la mise à disposition de conditions matérielles favorables est pleinement abouti, y compris les sous-rubriques que cet axe de développement implique : le parc instrumental, est renouvelé et augmenté annuellement (acquisition de pianos à queue, de matériel de danse adapté, d'accessoires de théâtres, d'instruments dédiés à la découverte, parthèque fournie et agrémentée chaque année...); d'autre part, l'esthétique générale du bâtiment permet de promouvoir une image moderne du conservatoire, à l'opposé de son nom. Lieu de traditions, sa facture faite de larges baies vitrées et de dorures offre pourtant une image dépoussiérée de tout contexte historique démodé.



La façade du conservatoire



Le hall du conservatoire

Par ailleurs, l'offre pédagogique, en évolution a été considérablement modifiée en profondeur. Adaptée au contexte national, elle peut être considérée au niveau des points suivants, tels que le montrent l'observation des critères pédagogiques présentés précédemment :

- Augmentation significative des pratiques collectives
- Développement progressif du nombre d'élève, en vue d'atteindre la capacité maximale du nouveau conservatoire (650 élèves)
- Diversification des esthétiques, avec l'arrivée de disciplines urbaines
- **Création d'un véritable pôle voix**, avec des chorales fournies et de qualité

Synthèse et axes de développement 2021-2026

Malgré ces évolutions positives qui accompagnent un conservatoire en mouvement, il serait objectif de reconnaître que le conservatoire possède encore des marges de progression. Dans un contexte de mouvement territorial avéré, de renouvellement de la population, de réappropriation de l'identité culturelle du conservatoire, se contenter de ces évolutions serait une stratégie qui nuirait à terme à la qualité d'enseignement.

Le conservatoire doit encore s'interroger sur son offre – et toutes les dimensions que cela implique -, mais également profiter de ce nouveau départ pour effectuer des actions fortes en termes de rayonnement.

Pour l'horizon 2021-2026, ce seront donc les deux axes préconisés qui seront à mettre en œuvre, dans un plan d'action partagé et volontaire :

- Faire du conservatoire un conservatoire dynamique, ouvert et aux ambitions pédagogiques élevées
- Faire du conservatoire un établissement candidat à un rayonnement actif sur son territoire.

UN CONSERVATOIRE DYNAMIQUE, OUVERT ET AUX AMBITIONS PÉDAGOGIQUES ÉLEVÉES

Partie 1 – Un environnement de travail qualitatif favorisant son ouverture

A – Un conservatoire ouvert et accessible à tous

Le nouveau bâtiment, composé de grandes baies vitrées et aux peintures dorées est le théâtre d'une certaine dichotomie : d'un côté un aspect intrigant, imposant, attirant mais dont la dérive est une image élitiste et inaccessible ; et, de l'autre côté, une chaleur, une vie et une ouverture sur le monde qui invitent à découvrir l'univers qu'il abrite.

Depuis le 25 février 2020, les circonstances ont retardé l'ouverture publique. Toutefois la municipalité a développé de nouveaux moyens afin de toucher un public plus large, de multiplier les manifestations et de simplifier l'accès au conservatoire et à la Culture (ex : cours en visioconférence).

Il faut toutefois tenir compte du contexte vigipirate national, qui ne permet pas de laisser le bâtiment en accès libre permanent et qui peut parfois freiner les velléités ponctuelles de visiteurs extérieurs curieux de découvrir le bâtiment. Effectivement, seules les manifestations cadrées (auditions, spectacles, portes ouvertes, stages...) permettent d'accueillir du public dans des conditions sécurisées.

C'est le cas également des parents d'élèves, qui sont dans l'obligation de patienter à l'extérieur, tant que l'état d'urgence attentat perdure. Cette disposition, si elle peut être dommageable (car elle prive régulièrement un public du cercle proche de la jouissance du bâtiment et de fait de son appropriation), est toutefois contrebalancée par les points suivants :

- Cela permet aux élèves d'acquérir une certaine autonomie et de les responsabiliser, ce qui représente une progression dans l'éducation et l'apprentissage qui relèvent des missions premières du conservatoire ;
- Cela augmente également l'envie de venir découvrir le bâtiment pour les parents et les proches, à l'occasion d'évènements qui seront ainsi plus attractifs et pourront satisfaire leur curiosité.

À l'aune de ces précisions, il apparaît nécessaire d'agir sur deux points :

1. L'ouverture du bâtiment au public (usagers et non usagers) est primordiale, et doit être possible le plus régulièrement possible. Chaque année doit donc être le théâtre de nombreuses manifestations, visant à permettre aux habitants (et extérieurs) de découvrir, de s'approprier le bâtiment et sa vie interne. Toutes les possibilités doivent être envisagées, et ne relèvent pas d'une liste exhaustive :

- Saison artistique amateur et professionnelle
- Stages ouverts à tous (sur des temps scolaires et non-scolaires), pratiquants et non-pratiquants
- Expositions
- Scènes ouvertes et concours
- Conférences
- Résidences artistiques et créations

2. Cette ouverture doit s'appuyer sur une communication sans failles, permettant au conservatoire de rayonner sur son territoire et au-delà. À cet effet, la diffusion systématique des actions engagées dans le bâtiment et en dehors doit être engagée pour la période à venir. Il est à noter que cette nécessité de communication doit être particulièrement effective en interne, pour que les différents publics puissent se croiser. Les leviers suivants peuvent être actionnés :

- Poursuite de la publication de la « note du conservatoire », qui permet aux usagers inscrits d'être informés régulièrement par courriel des événements à venir. Cette information peut être poursuivie sur les temps non-scolaires (vacances d'été notamment) afin d'alerter sur les activités non-initiées par le conservatoire, mais pouvant être abritées en son sein.
- Diffusion sur les media de la ville (agenda sur le site de la ville, post Facebook, affichage papier, panneaux lumineux...)
- Diffusion auprès des partenaires internes (services attachés aux pôles éducation et apprentissages, solidarités...) et externes (écoles, collèges, lycées, partenaires publics et privés)

La mise en œuvre de ces moyens d'actions qui peuvent être effectifs à l'horizon 2021-2026 permettrait à l'issue de la période définie d'inscrire véritablement le conservatoire comme un **lieu de vie central : connu du plus grand nombre, ouvert et accessible à tous.**

B – Un conservatoire accessible aux publics en situation de handicap

L'un des objectifs prioritaires de la construction du nouveau conservatoire était de permettre l'accessibilité aux publics en situation de handicap.

En ce sens, le bâtiment répond aux normes en vigueur, et permet aux élèves en situation de handicap physique de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles (ascenseur, toilettes adaptées, espaces d'attente sécurisés, aide aux déficients visuels et auditifs...)

Néanmoins, il apparaît que certains handicaps sont mal pris en charge au sein de la structure en raison de leur diversité, de leur caractère non-visible ou non-dit. Les troubles dys, pour exemple, peuvent parfois ralentir l'apprentissage et causer des souffrances psychologiques aux élèves concernés.

Les difficultés suivantes nécessitent une réponse adaptée du conservatoire :

- La multiplicité et la pluralité des handicaps rencontrés,

- L'absence ou l'oubli de la déclaration d'une difficulté existante (troubles dys, autistiques, difficultés en lien avec un souhait de non-discrimination...),
- Le manque de moyens d'identification des personnels référents pouvant servir de lien entre les usagers en situation de handicap et l'équipe pédagogique et administrative,
- La présence d'un interlocuteur dédié, confidentiel et accompagnant permettant de disposer d'une interface privilégiée avec les familles.

De plus, la question du handicap étant large et nécessitant des compétences et connaissances approfondies, il est nécessaire de faire appel à un organisme spécialisé. Cet organisme doit pouvoir être un interlocuteur, un soutien et un partenaire important pour pouvoir accompagner le conservatoire au quotidien dans cette démarche.

Dans cette optique, un travail a déjà été entamé avec l'association MESH (musique en situation de handicap), acteur référent dans le domaine.

En partenariat avec les conservatoires environnants (Deuil-la-Barre et Eaubonne), des réflexions ont été menées pour mettre en place un D.I.A. (dispositif d'inclusion artistique) entre les quatre entités.

Ce dispositif a pour vocation, d'une part, de permettre un accompagnement transversal, et d'autre part de permettre des croisements de publics selon les situations et les compétences recensées. Par exemple, certains conservatoires n'étant pas encore habilités aux normes dédiées aux personnes à mobilité réduite, cet échange permettrait à ces publics de bénéficier de conditions d'accueil adaptées sur un autre site.

Pour répondre aux problématiques soulevées précédemment, il apparaît nécessaire également pour l'horizon 2021-2026 de **nommer un référent handicap au sein du conservatoire d'Ermont.**

Ce référent, nommé par le directeur et ce pour une durée de deux ans renouvelables, serait l'interlocuteur privilégié et identifié dès le début de l'année scolaire dédié aux familles et aux élèves en situation de handicap, quel qu'il soit.

Il serait régulièrement formé auprès d'organismes compétents, et serait à la disposition des familles pour accompagner les élèves concernés dans leur scolarité.

Pour poursuivre une logique d'environnement, ce référent serait un agent interne du service (un professeur), à qui serait dédié un volant d'heures annuel pour mener à bien ses missions d'accompagnement.

Ainsi, grâce à ces partenariats et ces forces vives internes à venir, le conservatoire serait consacré comme un lieu permettant l'apprentissage dans les meilleures conditions et serait véritablement un établissement culturel accessible à tous.

C – Une politique tarifaire favorable et en évolution

La commune d'Ermont, dans cette optique d'ouverture à tous, mène également une réflexion poussée sur la politique tarifaire du Conservatoire.

Les différences relevées entre habitants et extérieurs sont par exemple pleinement justifiées au regard du poids financier qu'il représente pour la collectivité et ses habitants.

La grille tarifaire du conservatoire mérite d'être examinée attentivement et, ce, à deux égards.

En premier lieu, il s'agit effectivement d'un document contractuel qui oriente le choix des usagers, et qui peut opérer une certaine catégorisation en fonction des classes sociales. Eu égard aux politiques tarifaires pratiquées dans d'autres communes environnantes, il apparaît que la stratégie appliquée au conservatoire d'Ermont se situe dans les tranches les plus basses et favorise donc les inscriptions du plus grand nombre.

En second lieu, il s'agit d'une indication qui oriente le choix de pratique pour les nouveaux usagers et qui permet les inscriptions dans tel ou tel département artistique. Effectivement, les tarifs peuvent légitimement être différents en musique, puisque la pratique est souvent individuelle (et donc mobilise davantage de ressources humaines), alors qu'en danse, les cours sont dispensés de façon collective.

Cette pluralité de choix au niveau des disciplines engendre parfois des documents difficiles d'accès pour les usagers, où plusieurs tarifs sont à étudier selon les niveaux, les disciplines, les combinaisons en cas d'inscription dans plusieurs départements...

Ce constat a d'ores et déjà permis d'effectuer un travail sur la grille tarifaire. Afin de faciliter la lecture, une simplification a déjà été proposée et mise en place pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Par ailleurs, l'évolution de la population de la ville d'Ermont, son extension, sa diversification en termes de catégories socio-professionnelles incitent à mener une réflexion encore accrue sur la politique tarifaire. Effectivement, pour les tranches les plus basses et non incluses dans les dispositifs sociaux mis en place sur la ville (comme les facilitations accordées aux élèves DEMOS), la question de l'accessibilité financière au conservatoire peut légitimement être posée.

Néanmoins, comme pour tout dispositif, certaines catégories de personnes (personnes âgées, familles nombreuses, célibataires de la classe moyenne...) peuvent être dissuadées de s'inscrire au conservatoire, notamment pour des raisons financières. Aussi, il pourrait être judicieux de proposer une grille tarifaire intégrant la mise en place du quotient familial.

La ville a répondu à cette question en créant la Maison Communale des solidarités Jacques Berthod, qui permet aux habitants de pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'aides pour l'inscription.

D – Un conservatoire moderne et à l'ère du numérique

La construction du nouveau bâtiment a permis d'ouvrir les possibilités pédagogiques, en déployant progressivement l'utilisation des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), afin d'adapter et de faire évoluer la pédagogie.

Les salles de formation musicale ont ainsi été dotées d'écrans numériques interactifs (tactiles), accompagnés d'ordinateurs puissants. Cela a permis la mise en place d'un nouvel enseignement, où les manuels traditionnels côtoient les outils de diffusion et d'écriture issus des dernières technologies, où les tables et les crayons cèdent parfois la place à la voix et au stylet.

L'utilisation du numérique a été accélérée par l'actualité, qui a permis aux élèves de se saisir davantage des outils numériques au service de leur progression. Des applications mobiles permettant de se former (et de susciter un intérêt complémentaire), cela a opéré la bascule du conservatoire qui se tourne, à son image, vers l'avenir.

L'année 2021 a de plus marquée par l'expérimentation d'une solution logicielle interactive : Tomplay. Une société d'édition de partitions numériques a été proposée aux élèves pour leur permettre de se former en autonomie via les plateformes habituelles (smartphone, tablette, ordinateur).

Le retour de l'utilisation de cette formule est positif, et permettra au conservatoire pour la période 2021-2026 de recourir à des outils analogues, dans le but d'accompagner la progression de chacun.

Néanmoins, les technologies progressant de façon exponentielle, **une réflexion sera à mener sur la nomination d'un référent numérique du conservatoire**. Dédié à la découverte, l'accompagnement et l'utilisation des outils disponibles, ce référent permettrait d'harmoniser et de planifier l'évolution du conservatoire sur ce terrain.

E – Un conservatoire à la disposition de ses usagers

Fort de ses nouveaux espaces, le conservatoire est un lieu de vie qui exprime son plein potentiel en temps extra-scolaire. Si le bâtiment permet à chacun de s'exprimer sans contraintes, il a été constaté que la pratique individuelle peut parfois être difficile pour les élèves, pour diverses raisons :

- Instrument au volume sonore élevé, dont la pratique peut être difficile en habitat collectif
- Espace familial insuffisant pour répéter des exercices de danse ou de théâtre ;
- Inscription dans une activité nécessitant un investissement lourd de la part de la famille (instrument onéreux, rare, imposant comme l'orgue)

Cette liste retrace les difficultés que peuvent rencontrer les usagers régulièrement inscrits. Parallèlement, l'équipe pédagogique recommande et incite à une pratique individuelle régulière pour une meilleure progression.

Afin de développer davantage ces deux aspects, des stratégies d'information, d'accompagnement et de communication fortes sont à définir. En ce sens, l'horizon 2021-2026 sera l'occasion d'agir sur les points suivants :

- Redéploiement d'une carte de l'élève (papier ou numérique) offrant la possibilité aux élèves de disposer d'une salle du conservatoire à titre gracieux¹³.
- Accompagnement des élèves pour leur permettre d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir une aide d'acquisition d'instruments onéreux ;

Ces dispositifs non-exhaustifs pourront être abondés et déployés, afin de permettre à chacun de lever les freins qui peuvent se poser lors d'une inscription au conservatoire.

¹³ Selon les mentions du règlement intérieur, et dans les limites d'ouverture du bâtiment et de disponibilité des salles

Partie 2 – Une pédagogie aboutie, évolutive et au service de chacun

A – L'ouverture à la diversité des esthétiques

Ermont est une ville évolutive. Commune particulièrement bien desservie par les transports, elle attire de nouveaux habitants, qui viennent rejoindre un cadre de vie agréable à proximité de la capitale.

Sa diversité et sa mixité culturelle sont une force et enrichissent la vie de la commune. À cet égard, le conservatoire se doit de répondre aux sollicitations exprimées par les habitants et ainsi évoluer au rythme de sa population.

Pour répondre à ces questions le Conservatoire propose un plus large choix de disciplines aux habitants. L'année 2021 a ainsi vu l'apparition de deux disciplines issues d'esthétiques différentes : la MAA (musique actuelle et amplifiée) et le hip-hop.

Dans un autre contexte, les nouvelles familles présentes sur la ville ont fait émerger un nouveau besoin, à savoir les cours d'éveil qui s'ouvrent désormais aux enfants de 4 ans.

Ces évolutions dénotent de la veille sociale effectuée par le conservatoire, qui doit faire évoluer son offre de manière à pouvoir proposer un panel d'activités adapté à son territoire.

L'horizon 2021-2026 doit permettre de continuer à œuvrer selon cette optique, dans un souci de qualité du service. L'éventail de disciplines disponibles doit rester adaptable aux évolutions sociétales, tout en respectant une certaine diversité et une cohérence entre les enseignements.

Il pourra ainsi être mené **une réflexion sur le développement du département musique ancienne (flûte à bec, clavecin...)** ou **sur les instruments « rares » (accordéon, basson...)** selon les besoins, en étroite concertation avec les acteurs pédagogiques et institutionnels.

B – Des professeurs diplômés et formés aux nouvelles pédagogies

Afin de proposer une offre pédagogique de qualité, les professeurs sont majoritairement titulaires du diplôme d'état de leur discipline. Ce diplôme, acquis au cours d'une longue formation auprès d'instituts spécialisés, est un gage de qualité et permet de disposer d'agents qui, étant non seulement artistes, sont également des pédagogues confirmés.

Les recrutements favorisent ainsi les candidats en cours d'obtention ou ayant obtenu leur diplôme et qui disposent d'une expérience pédagogique avérée tout en justifiant d'un niveau artistique élevé.

Par ailleurs, une mise à jour des connaissances et l'approche et l'expertise dans de nouvelles techniques pédagogiques sont nécessaires afin de disposer d'une multitude d'outils à appliquer.

Il apparaît également nécessaire de mettre en œuvre un plan de formation individuel et d'accompagner chaque agent dans son projet de carrière. Chacun doit pouvoir bénéficier d'une formation lui permettant de consolider ses acquis et de disposer d'outils pédagogiques nouveaux (méthodes O Passo, Feldenkrais, Dalcroze, colour strings, Willems...).

Même si ces pédagogies actives et particulières ne sont pas nécessairement à appliquer *stricto sensu*, elles représentent de formidables outils pour épauler la pédagogie générale lorsque les moyens généraux appliqués sont épuisés ou insuffisants.

A l'horizon 2021-2026 la commune d'Ermont devra poursuivre en ce sens, afin de continuer à disposer d'agents formés, diplômés, à la fois artistes et enseignants.

Le partenariat acté avec le Conseil Départemental du Val d'Oise (lui-même lié au CNFPT) permet d'accéder aisément à un catalogue de formations dédié avec un accès prioritaire et favorise les enseignants du conservatoire.

C – Des usagers conscients et impliqués dans leur scolarité

Il a été constaté que l'implication des familles dans la scolarité des élèves est une donnée majeure à la progression de chacun. Si cela peut s'avérer parfois difficile (multiplicité des activités scolaires et extra-scolaires, dispositif Vigipirate), il s'agit d'une donnée pour laquelle la mobilisation du conservatoire demeure indispensable.

Il est donc nécessaire d'agir sur tous les leviers possibles pour qu'un suivi soit effectué, pour que les informations soient transmises et intégrées et que chaque usager identifie véritablement le conservatoire comme un lieu de transmission, d'éducation et d'apprentissage.

À cet effet, l'horizon 2021-2026 devra permettre la mise en œuvre des axes de réflexion suivants :

- Mise en place de portes ouvertes régulières à l'attention des familles, pour permettre d'assister aux cours et de découvrir le fonctionnement de l'établissement ;
- Mise en place de séances de travail partagées avec les familles, qui permettront de saisir la direction et l'importance de la régularité de la pratique nécessaire à une bonne progression ;
- Une meilleure identification des professeurs avec le concours des outils de communication ou de temps d'échange dédiés ;
- La rédaction de chartes de l'utilisateur et de l'élève permettant de disposer d'un document-support en accompagnement de la scolarité ;
- La mise en place de « boîtes à idées » permettant de recueillir les impressions personnalisées des usagers et d'y répondre efficacement ;
- La mise en place de créneaux de rendez-vous réguliers avec l'équipe administrative. Au-delà des rencontres des usagers habituels avec l'équipe pédagogique, cela permet d'identifier et d'échanger objectivement sur les préoccupations des familles et d'effectuer des remontées auprès des instances compétentes le cas échéant.

D – Un organigramme structuré et horizontal

Actuellement, le fonctionnement du conservatoire reste vertical. Le directeur demeure, en effet, en relation directe avec l'ensemble des professeurs et l'équipe administrative limitant, de fait, la transversalité qui ne relève que de sa propre initiative.

Afin d'optimiser le fonctionnement du conservatoire et de permettre aux usagers de disposer d'interlocuteurs privilégiés, il est recommandé d'opérer des ajustements en termes d'organigramme. Cette disposition permettrait d'harmoniser le fonctionnement interne du conservatoire, dans une démarche d'horizontalité et donc plus propice aux échanges constructifs et à la communication.

L'horizon 2021-2026 pourra donc être une opportunité de réaliser les opérations suivantes :

- **Nomination de professeurs coordinateurs** : il s'agit de professeurs déjà en activité et qui héritent d'une mission supplémentaire. Ils mobilisent les autres professeurs du département qu'ils représentent, effectuent des rapports avec la hiérarchie, participent à des instances de décision et de consultation et peuvent être amenés à échanger avec des parents d'élèves qui le nécessiteraient (à l'instar des professeurs principaux dans l'éducation nationale).

Les professeurs coordinateurs sont nommés et désignés par l'autorité territoriale sur proposition du directeur. Pour effectuer leurs missions, ils disposent d'une décharge horaire ou d'une gratification annuelle (pouvant être définie sur la part variable de l'ISOE).

- **Constitution d'un conseil pédagogique**

Formalisé dans le projet d'établissement, le conseil pédagogique est une instance officielle qui œuvre à la bonne gestion pédagogique de l'établissement. Sous l'autorité du Maire, elle statue sur le parcours de chacun, se concerte pour définir des axes pédagogiques et évalue l'action en cours pour proposer des évolutions ou des ajustements.

Le conseil pédagogique doit ainsi être constitué des membres suivants :

- Le Maire ou son représentant
- La directrice générale des services et/ou la directrice adjointe en charge du Pôle éducation et apprentissages
- Le directeur de l'établissement
- Les professeurs coordinateurs (nommés précédemment par le directeur)
- L'assistante administrative de l'établissement
- L'agent d'accueil du conservatoire

Il se réunit à l'initiative du Maire sur proposition du directeur, qui fixe l'ordre du jour. Le fonctionnement général du conseil pédagogique est décrit dans le règlement intérieur du conservatoire.

E – L'excellence sans l'élitisme

Bien que le conservatoire soit parfois attaché à une image élitiste, réservé à certaines tranches sociales, les actions engagées s'efforcent de transformer cette vision afin de permettre à toute la population d'investir le bâtiment et de pousser la porte de ce lieu d'apprentissage.

Qu'il s'agisse d'une politique tarifaire adaptée, de sensibilisation auprès des quartiers prioritaires, d'une diffusion libre et nombreuse, un grand pan des actions menées concorde pour réaliser cet objectif et imposer le conservatoire comme un lieu ouvert à tous dans le paysage ermontois.

Néanmoins, les missions d'éducation attachées au conservatoire nécessitent une mobilisation forte, à la fois de l'équipe pédagogique et de l'équipe administrative. Effectivement, en dehors d'être un lieu de pratique extra-scolaire, le conservatoire se doit de répondre à plusieurs objectifs :

- Permettre à chacun de bénéficier d'un environnement de travail propice à la meilleure progression personnelle et collective possible ;
- Permettre à chacun de pouvoir disposer à l'issue de la formation d'une pratique amateur de qualité ;
- Permettre à chacun de pouvoir poursuivre dans les meilleures conditions vers un établissement au rayonnement plus important (conservatoire à rayonnement départemental,

conservatoire à rayonnement régional), et pouvoir s'orienter vers un parcours professionnel à l'aide de bases solides.

Ces objectifs répondent à un constat simple : le plaisir naît de la pratique, mais il est également le fruit d'une progression consciente et accompagnée. Cette définition reste par essence celle de l'excellence qui doit être affichée au conservatoire : chaque élève est un artiste en développement, et tous les moyens sont mis à sa disposition pour qu'il puisse exprimer le meilleur de ses capacités.

Cette optique doit être travaillée au cours de l'horizon 2021-2026 et peut être déclinée selon les grands principes suivants :

1. Une organisation pédagogique permettant la transversalité, à la progression claire et affichée ;
2. L'évaluation : un outil de progression permanent et non sélectif ;
3. Une vie scolaire riche et permettant l'ouverture de tous ;
4. Objectif scène ;
5. Des projets pédagogiques individuels, mais harmonisés et cohérents.

La réflexion menée autour de ces points doit permettre dans un esprit constructif associant tous les acteurs du conservatoire (professeurs, administration, élus, représentants des usagers) d'aboutir à un schéma pédagogique unique, fruit d'une réflexion locale dans un cadre national.

É.1 : Une organisation pédagogique permettant la transversalité, à la progression claire et affichée

Deux choses sont à noter particulièrement dans ce paragraphe : la réorganisation des cursus et de la transmission de cette organisation aux usagers, leur permettant de visualiser les progressions possibles et attendues lors de leur inscription au conservatoire.

Cette organisation sera à stabiliser dans la période 2021-2026 et sera attachée au règlement des études (sous-partie du règlement intérieur). Parmi les axes évoqués, seront à définir :

- La constitution de pôles regroupant les disciplines non pas selon leur catégorie, mais selon des grands principes pédagogiques (pôle voix et arts de la scène ; pôle formation musicale et instrumentale ; pôle des arts urbains et amplifiés).
- Chaque pôle devra se doter d'un professeur coordinateur responsable, faisant évoluer ainsi l'organigramme général du conservatoire.
- La création d'une année supplémentaire avant l'entrée en 1^{er} cycle. Cette année de transition permettrait d'orienter efficacement les élèves et les guider dans leur choix définitif.
- **Un véritable cycle d'éveil**, doté d'un ou plusieurs professeurs spécialisés. Ce cycle est primordial, car il définit, d'une part, les bases à la pratique artistique et, d'autre part implique les enfants et les familles au plus tôt dans cette notion d'apprentissage au conservatoire.
- Une réflexion accrue sur **l'accompagnement des élèves au 3^{ème} cycle**. Effectivement, le conservatoire est parfaitement habilité à disposer d'élèves dans ce cycle amateur, dont les objectifs sont de mener vers une autonomie complète. La réflexion peut être plus prononcée, en permettant à ces élèves de niveau élevé d'effectuer des tâches de tutorat ou d'être associés plus finement à l'action générale du conservatoire, qu'elle soit éducative, culturelle ou artistique.
- Permettre aux élèves de rencontrer ponctuellement un pédagogue ou un artiste de haut niveau. Il a été démontré que des rencontres ont pu influencer sur des destins ; dans ce cadre, permettre aux élèves d'approcher une personnalité au rayonnement national ou international peut susciter des motivations supplémentaires, voire des vocations artistiques.

- **La constitution d'un livret de l'élève**, qui permet à tout moment d'évaluer la progression et d'aider à comprendre les objectifs à atteindre au cours de la scolarité. Cela peut permettre à chacun de s'identifier dans les cursus en cours, de dédramatiser ou d'encourager en comprenant le fondement essentiel de la pédagogie : il y a toujours une place particulière pour chaque élève au conservatoire.



E.2 : L'évaluation : un outil de progression permanent et non sélectif

Il s'agit d'un sujet majeur, qui doit prendre toute son importance au cours de la période qui s'ouvre. Les schémas nationaux d'orientation pédagogiques attachent l'évaluation à la fin de chaque cycle (3 à 5 ans) à l'exception des cursus d'art dramatique dont l'évolution est différente.

Il a été fait le constat que cette évolution au bout du cycle, qui est effectuée au bout d'un temps relativement long pouvait être source d'inquiétudes pour les élèves non habitués et peut se révéler non-représentative des efforts engagés au cours du cycle. Bien que le contrôle continu soit une balance permanente et efficace pour pouvoir évaluer la progression de chacun, il apparaît utile de mener une réflexion commune et accrue autour du thème de l'évaluation. Cette réflexion doit être construite concomitamment entre les trois départements présents, pour pouvoir en dégager une forme de cohérence malgré les différences.

Les axes suivants pourront être abordés, et servir de terreau de réflexion :

- Développer l'auto-évaluation, à titre personnel et au sein des classes. Le regard des élèves de niveau plus élevé pourra être une plus-value et permettre de construire un esprit bienveillant et constructif.
- Poursuivre la mise en œuvre des « présentations ». Ce temps dédié aux élèves inscrits l'année précédant la fin de cycle leur permet d'être préparés sans enjeu à l'évaluation, en conditions réelles. Cette mise en scène dédramatise le moment et permet d'avoir un avis objectif et donne à chacun une conscience éclairée sur ses points forts et les éléments en cours d'amélioration.
- L'harmonisation des évaluations entre les disciplines : il apparaît nécessaire d'avoir des bases communes, pour disposer de critères réfléchis et pertinents. L'apprentissage par cœur, la place liée à la création, le souci de la base technique, le développement vers l'artistique sont des notions essentielles qui doivent être réfléchies, cadrées et formalisées.



E.3 : Une vie scolaire riche et permettant l'ouverture de tous

Il est important de noter que le conservatoire est une entité particulière : si l'éducation demeure son terreau de prédilection, la dimension artistique et culturelle qui l'accompagne est immense par ses possibilités et sa richesse.

Des temps particuliers doivent ainsi rythmer la vie scolaire, pour ne pas verser dans une forme de monotonie qui serait préjudiciable au dynamisme général. Ces temps doivent pouvoir investir les trois missions allouées au conservatoire : des moments d'apprentissage, de diffusion ou encore d'éducation artistique et culturelle.

Ces moments doivent être inscrits dans le calendrier général, diversifiés et engager un pourcentage maximal de l'équipe pédagogique. Quelques axes de réflexion :

Stages multidisciplinaires ;

- Semaines à thème, autour de l'improvisation, de la création ou d'arts complémentaires (arts circassiens, marionnettes, clown, danses de salon...);
- Jeux-concours ouvrant droit à des lots variés ;
- Temps dédiés aux élèves souhaitant présenter une particularité artistique qui leur est propre (musiques du monde, danses traditionnelles...).

Ces éléments non-exhaustifs doivent permettre de faire vivre le conservatoire, tout en permettant une ouverture culturelle plus large en rythmant la vie scolaire des élèves. A l'horizon 2021-2026 il convient pour la commune de maintenir cette optique dynamique, dans un contexte plus favorable.



E. 4 : Objectif scène

S'il est acquis que le conservatoire est un lieu d'apprentissage et de diffusion, il ne faut pas négliger la dimension artistique que s'attache à donner l'éducation à chaque élève.

Dans ce cadre, le suivi de la scolarité des usagers doit attirer l'attention sur l'objectif final de tout artiste : se produire sur scène devant un public.

Au fil de ses missions, cet objectif doit être véritablement inscrit au cœur du projet pédagogique de chaque élève et, ce, dès le début de sa formation. Du cycle d'éveil au 3^{ème} cycle amateur, chacun doit pouvoir bénéficier de la possibilité de se produire dans un contexte de spectacle, que ce soit en intérieur ou en extérieur.

Cette dimension de représentation est nécessaire à la formation, et permet de construire des artistes éclairés, conscients et remplis de fierté. Ce point est déjà amorcé, car le conservatoire peut arguer la mise en place de nombreuses auditions et autres manifestations d'ampleur (fête du conservatoire, fête des cultures solidaires, fête des vendanges...), autant de temps inscrits dans l'agenda des élèves et qui leur permettent de s'exprimer le plus régulièrement possible.

Ce projet d'établissement est l'étape importante pour inscrire une mesure-phare (d'un point de vue pédagogique) : chaque élève doit ainsi se produire chaque année pour une bonne formation. Cette donnée doit être inscrite conjointement dans les documents contractuels distribués aux usagers.



E.5 : Des projets pédagogiques individuels, mais harmonisés et cohérents

Afin d'œuvrer dans une transparence volontariste auprès des usagers, il apparaît nécessaire de disposer de documents pédagogiques clairs et précis, permettant de définir un cadre général à chaque élève et de poser des jalons sur la progression attendue au conservatoire.

L'horizon 2021-2026 sera une période cruciale pour construire dans une démarche d'harmonisation des projets pédagogiques propres à chaque discipline, découlant d'une droite lignée de ce projet d'établissement.

Chaque projet pédagogique se verra clair et précis sur les points de vue techniques et artistiques et en parallèle compréhensible et approuvé par les usagers. Une réflexion sera à mener dans un cadre collectif et individuel avec l'équipe pédagogique pour pouvoir proposer des documents contractuels, uniques et caractérisant les ambitions du conservatoire.

Synthèse

Tous les points décrits dans ce chapitre, dont le titre peut paraître abstrait (*l'excellence est-elle un but en soi ? L'élitisme est-il inhérent à la pratique artistique ou découle-t-il de l'image du conservatoire possédée intrinsèquement ou renvoyée à travers ses actions ?*) ne décrivent en réalité qu'un seul et unique objectif : le conservatoire à rayonnement communal d'Ermont porte le souci de la pédagogie et de l'apprentissage à un niveau élevé.

Ce niveau est justifié par des ambitions fortes, en termes d'apprentissages, de diffusion, d'éducation artistique et culturelle.

Le projet pédagogique s'articule sur le devenir individuel de chaque élève. Au cours du cursus de formations dispensées par le conservatoire, chaque élève est ainsi incité à devenir un artiste (amateur) de qualité et bienveillant ; et incité à transmettre ses acquis à d'autres élèves par des actions d'accompagnement.

UN CONSERVATOIRE CANDIDAT À UN RAYONNEMENT ACTIF

Introduction

La notion de rayonnement est une réalité essentielle pour un établissement tel que le conservatoire. Effectivement, en dehors d'être un label décerné par le Ministère de la Culture, elle décrit l'action culturelle, éducative et artistique mise en œuvre sur un territoire donné.

Elle dénote de l'impact des actions menées auprès des publics non-inscrits, mais également de l'importance des partenariats engagés et leur diffusion au sens large. Si le conservatoire répond à trois missions (pédagogique, diffusion, éducation culturelle et artistique), il est primordial de saisir que ces trois missions concordent vers un même sommet.

Au-delà de l'aspect esthétique du conservatoire, son contenu et son enrichissement sont ainsi évalués.

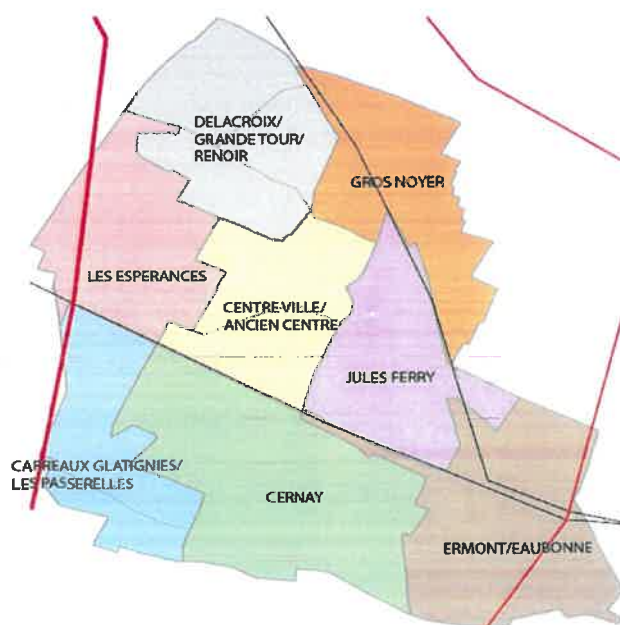
A – Un rayonnement territorial inégal

Pour effectuer une analyse précise du rayonnement du conservatoire, il est essentiel d'observer et d'analyser trois données : la répartition des élèves selon les quartiers, la pyramide des âges (selon des critères globaux – primaire, secondaire, étudiants, actifs et retraités) et le nombre de publics touchés en proportion des actions menées.



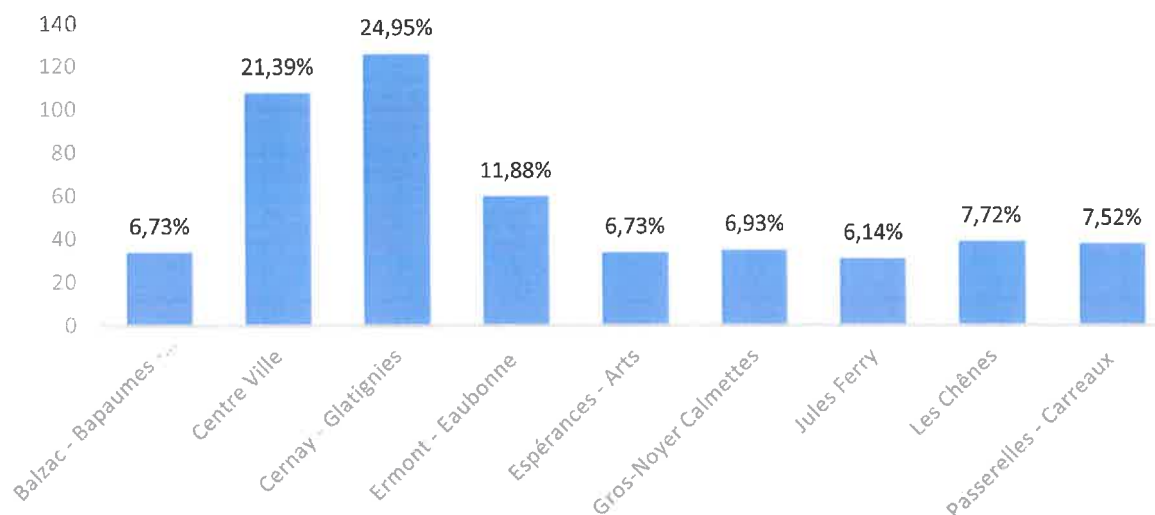
A.1 : La répartition par quartier

Ermont comporte 8 quartiers principaux répartis comme suivant¹⁴ :



¹⁴ Source : analyse des besoins sociaux 2018

Quant au conservatoire, l'étude des usagers démontre la répartition suivante¹⁵ :



À la lecture de ce graphique, on peut constater que les quartiers du centre demeurent sur-représentés. Les quartiers Cernay-Glatignies et certaines parties du Centre Ville possèdent majoritairement des populations issues des classes moyennes voire aisées, alors qu'à l'inverse les quartiers plus populaires de la ville pèsent dans une mesure bien moindre.

Ce constat a déjà été posé précédemment, puisque les quartiers sociaux comportent des élèves ayant pu bénéficier du dispositif DEMOS au cours des dernières années, et ayant poursuivi leur scolarité au sein du conservatoire¹⁶ ; les populations présentes dans ces centres demeurent un public pour lequel l'action du conservatoire doit être plus présente. Il est toujours difficile pour les catégories sociales plus défavorisées de se départir de l'image d'un conservatoire peu accessible et conditionné à des revenus familiaux plus confortables en adaptant la communication municipale en conséquence.

Néanmoins, ce n'est pas le seul constat, puisque des quartiers analogues sont également peu représentés : tel est notamment le cas des quartiers d'Ermont-Eaubonne et de Jules Ferry, qui possèdent pourtant une densité de population élevée mais dont le domicile est plus éloigné géographiquement.

À l'aune de ces deux constats, il apparaît que des actions sont à mener pour obtenir des effets contraires mais complémentaires : le conservatoire doit à la fois intensifier son action hors les murs en direction de ces publics et inviter les populations concernées à investir et s'approprier le bâtiment, dans une volonté de diversification et de croisement des publics. À cet effet, une série de mesures est étudiée, pour la période 2021-2026 :

- Intensifier les actions de diffusion et de sensibilisation au sein même des quartiers (auditions en pieds d'immeubles, sessions de danse, actions en lien avec les centres sociaux et les acteurs locaux...)

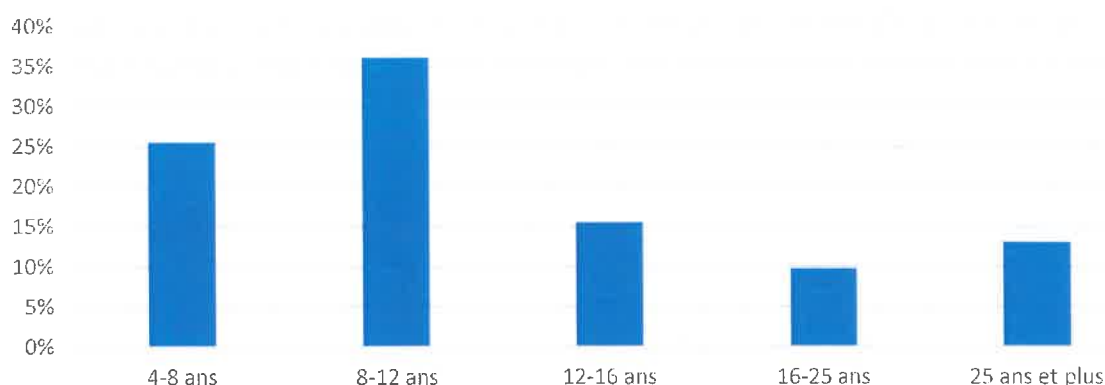
¹⁵ Données en date d'octobre 2021

¹⁶ 33 élèves concernés en octobre 2021

- Organiser et communiquer largement sur des actions ponctuelles au sein même du conservatoire, ouvertes à tous sans restriction (stages de découverte, apprentissages thématiques) ;
- S'appuyer sur les établissements d'éducation présents dans les divers quartiers, ainsi que sur le tissu associatif ;
- Favoriser les rencontres avec l'équipe administrative et enseignante pour disposer d'un lien direct permettant de mieux saisir l'action du conservatoire et de faciliter les inscriptions ;
- Mettre en place une stratégie d'actions en directions des publics seniors et retraités. Cette catégorie doit pouvoir se saisir de l'offre proposée au conservatoire et ainsi permettre de faire vivre le bâtiment sur des temps extra-scolaires.



A.2 : La pyramide des âges



La pyramide des âges du conservatoire montre une représentation forte des tranches d'âges comprises entre 5 et 12 ans, qui demeure largement majoritaire au regard des autres tranches.

Cette donnée implique deux lectures possibles :

- D'un côté, il est possible d'en déduire que les autres tranches d'âge, sous-représentées, doivent être ciblées davantage, selon les moyens habituellement employés. Si les inscriptions des actifs (25 ans et plus) semblent relever principalement de la volonté individuelle (souhait de se remettre à une pratique artistique, hobby, challenge personnel pour accompagner les enfants déjà inscrits...). Il est toutefois à noter que les tranches d'âge collégiennes et lycéennes sont plus difficiles à toucher.

Effectivement, elles ne concernent majoritairement que des élèves inscrits depuis leur plus jeune âge au conservatoire (et ayant poursuivi leur scolarité) ou des jeunes ayant une appétence particulière pour s'initier à une pratique artistique. C'est en partie pour répondre à ce constat que des classes plus « actuelles » tel le hip-hop ou encore la musique actuelle et amplifiée ont été créées, afin d'attirer l'attention de ces publics. Le déménagement du conservatoire étant encore relativement récent, et sa diffusion habituelle n'ayant pu se déployer complètement en raison de l'actualité, force est de reconnaître que les effets visibles de ces actions n'ont pas encore été démontrés.

- D'un autre côté, et une fois les constats précédents posés, il apparaît que le vivier du conservatoire est situé dans les tranches d'âge plus basses, notamment pour les usagers inscrits à l'école primaire. Cela semble relever d'une logique d'apprentissage, qui pour la plupart des cas débute en moyenne à 7 ans pour la musique (âge généralement requis pour la pratique instrumentale), ou plus jeune encore dans le cas de la danse.

Pour son propre dynamisme et dans le cadre du renouvellement de ses publics, l'action du conservatoire peut donc se concentrer prioritairement sur les tranches d'âge les plus jeunes, et en parallèle perpétuellement innover pour pouvoir attirer les jeunes collégiens et lycéens. La liste possible des actions à mettre en œuvre pour les prochaines années se doit de répondre à cette logique :

- Partenariats accrus avec les groupes scolaires de primaire et d'élémentaire dans une démarche à double battant ;
- Actions éducatives et artistiques ponctuelles auprès des centres de loisirs ;
- Liens renforcés avec les services de la ville attachés à l'éducation afin de pouvoir mener une action territoriale coordonnée ;
- Propositions de sessions de découverte et d'initiation régulières, afin de permettre aux tranches d'âge restantes de s'emparer de l'offre proposée par le conservatoire.

B – Des partenariats solides et toujours plus nombreux

Bien que le rayonnement « local », ou communal soit une préoccupation majeure et prioritaire pour l'établissement – puisqu'en dépend le renouvellement et la fidélisation des publics ainsi touchés, le rayonnement au sens large demeure indispensable. Qu'il s'agisse d'acteurs locaux publics ou privés, de partenaires institutionnels à plus large échelle, ou émanant d'instances diversifiées, le conservatoire doit œuvrer sans cesse dans une démarche collaborative pour enrichir son action.

Des partenariats solides ont d'ores et déjà été entamés et font l'objet de résultats fructueux :

- Partenariat avec l'Éducation Nationale : dans un maillage territorial riche en structures éducatives, le conservatoire (avec l'assistance du service de la direction de l'action éducative) a pour vocation de mener des actions de sensibilisation concertées avec les écoles de la ville. Dans la limite des moyens alloués et dans un cadre d'échanges réciproques partagés et fructueux, les portes du conservatoire sont ouvertes pour accueillir des groupes scolaires de tous niveaux. Ces actions permettront de plus en plus d'y effectuer des présentations artistiques, de diffuser des spectacles adaptés aux publics ou de permettre une initiation à des pratiques variées (en musique, théâtre ou danse).
Ce volet d'éducation artistique et culturelle est bénéfique pour les deux parties, et vise d'une part à faire découvrir le bâtiment et ses activités, d'autre part à encourager des vocations artistiques et favoriser le renouvellement des effectifs.
Selon des modalités administratives à cadrer en partenariat avec l'éducation nationale, la diffusion du conservatoire pourra également s'effectuer au sein même des écoles, via le déplacement de personnels ou d'élèves sur des temps dédiés et préparés en amont par les groupes scolaires accueillants.
- Partenariat avec l'association culturelle pour la promotion des arts sacrés : cet accord permet au conservatoire de disposer de l'église Saint Flaive et de la chapelle des Chênes pour y effectuer des représentations, selon les disponibilités. Afin de faciliter les restitutions, un piano a été déposé au sein de l'église et permet de bénéficier d'une belle acoustique.
- Partenariat avec le lycée Van Gogh : concrétisée par une convention entre les deux établissements en 2020, cette collaboration fluidifie les échanges avec les jeunes élèves musiciens inscrits en option musique au bac.
- Partenariat avec les conservatoires des villes avoisinantes : les conservatoires d'Eaubonne et de Deuil-la Barre sont ainsi des interlocuteurs privilégiés ; de tailles et de publics comparables, des échanges artistiques ont déjà pu voir le jour et peuvent dorénavant s'intensifier. 2021 a

également vu naître le partenariat conventionné avec le Conservatoire de Cergy : dans le cadre de la saison culturelle des deux établissements, des prestations communes et des prêts de salles mutuels ont déjà été actés. Ce partenariat sera amené à évoluer, notamment au regard des considérations pédagogiques intrinsèques mais néanmoins étroitement liées des deux établissements.

- Partenariat avec les services communaux : le service hébergé au sein de la direction de l'éducation, en charge des accueils de loisirs est amené à travailler régulièrement avec le conservatoire (sur des projets d'éducation artistique). Au prix de coûts modestes et raisonnables, les actions menées permettent de sensibiliser des dizaines d'enfants, de leur rendre le conservatoire accessible et de permettre des restitutions majeures lors d'évènements communaux.
- Partenariat avec le magasin Cora : enseigne de distribution majeure du paysage Ermontois, la volonté d'œuvrer en toute collaboration avec les acteurs locaux permet au conservatoire de proposer des actions de diffusion au sein même du magasin. L'arrivée prochaine d'un piano à queue sera l'occasion de mettre en place des restitutions régulières de qualité.

Cette liste de partenaires avérés du conservatoire est un véritable atout pour l'établissement. Les prochaines années devront permettre de maintenir et consolider ces alliances, afin de disposer d'un rayonnement accru au service des usagers.

Par ailleurs, de nouveaux partenariats devront être étudiés et engagés, au regard des activités et intérêts du conservatoire, au service des habitants. Ce pourra être le cas notamment des liaisons possibles entre la pratique théâtrale et les acteurs de l'insertion professionnelle ou encore l'ensemble des activités artistiques pouvant créer du lien avec les établissements de santé, les bailleurs sociaux, etc.

Les possibilités demeurent très larges et devront être travaillées dans une démarche réaliste et fructueuse. Le constat objectif dressé est clair et sans appel : le conservatoire est un lieu ouvert à tous sans restriction.

C – De la fusion des publics pour une éducation renforcée

L'éducation nationale et le conservatoire partagent les mêmes ambitions en termes d'éducation et d'apprentissages. Si la liaison entre les deux entités paraît naturelle et aisée, la réalité peut se montrer parfois différente. Effectivement, l'action de chacun est située sur des temps difficilement conciliables (scolaire/non scolaire), et les questions budgétaires interviennent rapidement, questionnant ainsi la viabilité des projets envisagés. Pour autant, l'implication des parties permet le plus souvent de belles réalisations bénéfiques à tous.

Le conservatoire est un véritable complément d'éducation à part et comporte majoritairement des usagers en âge scolaire. Pour un véritable partenariat et, dans l'intérêt du conservatoire, la fusion des deux activités dans un même cadre paraît être comme une évolution majeure et positive.

C'est dans cette optique que la création de classes à horaires aménagés (CHA), qu'elles soient en danse, musique, théâtre ou voix doit être envisagée. Dispositif ancien (1974), leur réputation n'est plus à faire, et leurs bénéfices multiples (en termes d'inscriptions, de niveau des élèves engagés, de fluidité des échanges entre les établissements scolaires...)

Si ces points positifs peuvent inciter à investir immédiatement des moyens conséquents, quelques zones d'ombre sont à noter et doivent être prises en compte dans le cadre d'une écriture future. Les difficultés soulevées sur le long terme sont le plus souvent identiques :

- Elles apparaissent comme un moyen de contournement de la carte scolaire,
- Elles ne fonctionnent qu'en autarcie à l'intérieur des établissements scolaires,
- Elles ne bénéficient qu'à des catégories aisées de la population,
- Elles ne doivent leur dynamisme et leur survie qu'à l'implication des personnels mobilisés.

Sans négliger ces constats résultant d'une observation nationale des dispositifs en place, la création d'une CHA reste à considérer profondément. Le processus de mise en œuvre peut être long et fastidieux, mais le résultat obtenu dépasse souvent les espérances lorsque les acteurs adéquats sont positionnés et inclus dans le projet et sa réalisation.

L'horizon à venir permettra d'étudier cette possibilité, d'en tracer les contours et le cas échéant de contribuer à sa mise en œuvre sachant que sa création dépendra de la direction académique de l'éducation nationale.

D – Un lieu propice à un rayonnement sans limites

La beauté et l'ergonomie du conservatoire en font un lieu d'attractivité incontournable. S'il est apparu récemment dans l'histoire de la ville, il ne laisse pas les usagers, les habitants et les populations extérieures indifférents.

Au-delà du conservatoire et de l'horizon 2021-2026, c'est toute l'attractivité du territoire et le cadre de vie qui peuvent être mobilisés pour porter des actions au rayonnement fort.

La saison artistique amateur et professionnelle déjà mise en place, dont la portée dépasse les murs d'Ermont (le lien actuellement en construction avec le CRR de Cergy en est une première pierre) est une composante importante du rayonnement de l'établissement. À l'avenir, les points suivants – dans une liste non-exhaustive – pourront être étudiés et mis en œuvre le cas échéant :

- Création ou hébergement d'un festival,
- Création d'un concours national ou international,
- Résidences d'artistes de grande renommée...

Ces points devront faire l'objet d'études rigoureuses pour en étudier la faisabilité, les financements et devront par ailleurs s'appuyer sur le travail transversal des services municipaux.

Conclusion / Résumé des objectifs contenus dans la rédaction

Un conservatoire dynamique, ouvert et aux ambitions pédagogiques élevées

A – Un conservatoire ouvert et accessible à tous

- Ouvrir le conservatoire aux publics extérieurs, au maximum des possibilités.
- S'appuyer sur une stratégie de communication accrue afin de faire connaître l'action du conservatoire au plus grand nombre

B – Un conservatoire accessible aux publics en situation de handicap

- S'appuyer sur le partenariat entamé avec l'association MESH pour construire une véritable stratégie territoriale élargie autour des questions de handicap
- Nomination d'un référent handicap, professeur formé disposant d'un volant horaire dédié et identifiable par les familles pour servir d'interlocuteur pour les élèves présentant des handicaps visibles et non-visibles

C – Une politique tarifaire favorable et en évolution

- Porter une véritable réflexion autour de la mise en place d'un quotient familial, outil majeur pour favoriser les inscriptions au conservatoire.

D – Un conservatoire moderne et à l'ère du numérique

- Poursuivre et améliorer les actions menées en ce sens, boostées par le contexte sanitaire et nécessaires pour faire du conservatoire un lieu central pédagogique s'appuyant sur une stratégie de développement des outils numériques.
- Nomination d'un référent numérique dédié à l'étude et la mise en place de ces questions d'avenir.

E – Un conservatoire à la disposition de ses usagers

- Favoriser l'ouverture du bâtiment aux usagers pour répondre à des questions sociétales.
- Communication et mise en place progressive d'un accompagnement adapté aux usagers sur les points pratiques que pose une inscription au conservatoire.

Une pédagogie aboutie, évolutive, et au service de chacun

A – L'ouverture à la diversité des esthétiques

- Mise en place d'une réflexion concertée autour du développement des esthétiques sous-représentées.
- Cette concertation doit être suivie le cas échéant de l'ouverture de classes destinée à répondre à un besoin majeur exprimé par les habitants.

B – Des professeurs diplômés et formés aux nouvelles pédagogies

- Définition d'un plan de formation destiné à permettre aux agents enseignants du conservatoire d'être au faite des innovations pédagogiques.

C – Des usagers conscients et impliqués dans leur scolarité

- Rétrécissement de l'espace entre les usagers et l'équipe enseignante et administrative, via la mise en œuvre d'actions d'identification, d'échange et de partenariats constructifs.

D – Un organigramme structuré et horizontal

- Nomination de professeurs coordinateurs de grands pôles pédagogiques, dans un objectif transversal et horizontal. La légitimité de ces coordinateurs est actée via des moyens techniques et la production d'un organigramme laissant une large part à la communication.
- Reconstitution d'un conseil pédagogique, instance dont la création est actée dans le règlement intérieur. Ce conseil statue sur les questions pédagogiques intérieures, et constitue une force d'action importante sur les réflexions éducatives à venir.

E – L'excellence sans l'élitisme

- Réflexion sur l'amélioration des cursus pédagogiques (de l'éveil au 3^{ème} cycle), de manière à permettre à chacun de poursuivre une scolarité riche, de considérer le conservatoire comme une véritable source d'apprentissage et d'aller au plus loin de ses possibilités pour devenir un artiste amateur éclairé, conscient et indépendant.
- Définition d'objectifs d'évaluation harmonisés, permettant aux usagers d'être pleinement conscients des acquis attendus et de la progression induite lors d'une inscription au conservatoire. Le cas échéant, être en capacité d'échanger avec le conseil pédagogique pour une progression personnalisée au regard des contraintes personnelles présentées.
- L'évaluation : un temps majeur, garant du souci pédagogique qu'apporte le conservatoire à chaque élève. Les temps d'évaluations doivent être harmonisés entre les disciplines, et s'imposer comme un outil de progression permanent et non sélectif.
- Un élève est un artiste en développement. Dans ce cadre, le conservatoire doit permettre à chacun de pouvoir se produire régulièrement en public.
- Plusieurs temps forts proposés aux élèves dans l'année afin de s'ouvrir à des pratiques ou des esthétiques périphériques à la scolarité.
- Mise à disposition de projets pédagogiques adaptés et harmonisés à chaque discipline permettant aux nouveaux arrivants de se projeter dans l'évolution de leur scolarité.

Un conservatoire candidat à un rayonnement actif

- Intensifier les actions de diffusion et de sensibilisation au sein des quartiers moins touchés par l'action du conservatoire.
- Organiser et communiquer largement sur des actions ponctuelles au sein du conservatoire, ouvertes à tous sans restriction.
- Mise en place d'actions éducatives, culturelles et artistiques auprès des établissements scolaires moins représentés au conservatoire.
- Favoriser les rencontres avec l'équipe administrative et enseignante dans les quartiers moins touchés.
- Consolidation des partenariats publics et privés entamés, et recherche constante de nouveaux acteurs partenaires dans le but de renforcer l'action de rayonnement du conservatoire.
- Afin de disposer d'un vivier de potentiels élèves, et d'opérer un rapprochement intelligent avec l'éducation nationale, mettre en place une réflexion coconstruite et solide autour de la création de classes à horaires aménagés.
- Ne pas limiter l'imagination en termes de rayonnement, et œuvrer pour faire du conservatoire – et de la ville en général – un lieu d'attractivité porteur d'un cadre de vie idyllique.

Annexe 1 : Parc instrumental disponible

Famille	Instrument	
CLAVIERS	1 clavecin 3 claviers numériques 2 clavinovas 7 pianos droits 3 pianos 1/4 de queue	
CORDES	18 violoncelles 7 violons 2 contrebasses	
VENTS	4 cors d'harmonie 3 cornets 3 hautbois 1 hautbois plume 12 Pbone	2 trombones 3 trompettes 5 tubas 1 euphonium 1 flûte traversière 1 saxophone ténor 1 bugle
PERCUSSIONS	20 djembés 4 batteries complètes 1 vibraphone 2 xylophones 2 métalphones 1 marimba 3 timbales 3 Boomwhackers 9 tuyaux harmoniques 15 claves 10 triangles 20 maracas 2 agogos double 2 bongos 2 congas 2 quintos 2 tumbas 3 agogos triple 3 atabaques 3 surdos 4 tamborims 1 Arc (oiseau) 1 Bol chinois	1 Chandelier 1 Chekere meil medium rouge 10 Couronnes de 5 Grelots Cristal 2 Cuillères Irish Music Spoon 2 cymbales 20cm 1 Disque 1 Double ressort 1 Dudumba 1 Escalier 1 Gong 1 Grande grille 1 Itôtele 1 Kenkeni 1 Lyà 1 Okônkolo 1 Petite grille 1 Répinique 1 Ressort (Lion) 1 Sangban 1 Set Cajon 1 Sifflant 1 Udu

Annexe 2 : Grille tarifaire au 1^{er} septembre 2021

Accusé de réception en préfecture
95-213602102-20210912-2021-037-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

Vu pour être annexé à
délibération n° SM037 du 12/12/21
ERMONT, le 16/03/21
Le Maire,

TARIFS DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

TARIFS ERMONTOIS

Code tarif	Contenu	PÉDAGOGIQUE			THÉÂTRE
		DANSE	MUSIQUE/VOIX		
TARIF 1	Cursus éveil 4-5 ans	160€	160€	160€	160€
TARIF 2	Cursus découverte 6 ans	160€	248€	-	-
COMBI DÉCOUVERTE	Découverte musique + découverte danse	355€	355€	-	-
TARIF 3	Cursus initiation	211€	-	206€	-
TARIF 4	Cycle 1 musique, voix, danse ou théâtre	310€ *	310€	266€	266€
TARIF 5	Cycle 2 musique, danse ou théâtre	320€	426€	266€	266€
TARIF 6	Cycle 3 musique, danse ou théâtre	426€	479€	266€	266€
TARIF 7	Cursus découverte Seniors +67 ans	160€	160€	160€	160€
TARIF 8	Pratique collective	107€	107€	107€	107€
TARIF 9	Instrument individuel hors cycle ¹ 30'	-	266€	-	-
TARIF 10	Instrument individuel hors cycle ¹ 40'	-	373€	-	-
TARIF 11	Instrument individuel hors cycle ¹ 50'	-	479€	-	-
COMBI	Pratique d'une 2 ^{ème} spécialité artistique	172€	172€	172€	172€
MULTI	Ajout d'un instrument à partir du Cycle 2	-	-	-	-
SPECIAL	Tous élèves issus des dispositifs spécifiques	-	107€	-	-
DEMOS	Tous élèves issus du dispositif DEMOS	-	10€	-	-
FAMILLE 2	Réduction 2 ^{ème} inscription (par famille)	-	-	Réduction de 15% sur la 2 ^{ème} inscription	-
FAMILLE 3	Réduction à partir de la 3 ^{ème} inscription (par famille)	-	-	Réduction de 20% sur la 3 ^{ème} inscription et les suivantes	-
ARTISTIQUE					
STAGE	Stage multidisciplinaire : tarif journalier				28€

*Ajout d'une heure de pratique collective dans le cycle 1 musique non effectuée auparavant mais obligatoire dans le cadre du classement

1 Cours de formation musicale et pratiques collectives illimités inclus.

TARIFS EXTÉRIEURS

Frais de dossier pour chaque inscription/réinscription (non remboursables)

17€/élève

Code tarif	Contenu	PÉDAGOGIQUE		
		DANSE	MUSIQUE/VOIX	THÉÂTRE
TARIF 1	Cursus éveil 4-5 ans	208€	208€	208€
TARIF 2	Cursus découverte 6 ans	208€	322€	-
COMBI DÉCOUVERTE	Découverte musique + découverte danse	462€	462€	-
TARIF 3	Cursus initiation	274€	-	268€
TARIF 4	Cycle 1 musique, voix, danse ou théâtre	403€	403€	346€
TARIF 5	Cycle 2 musique, danse ou théâtre	416€	554€	346€
TARIF 6	Cycle 3 musique, danse ou théâtre	554€	623€	346€
TARIF 7	Cursus découverte Seniors +67 ans	208 €	208€	208€
TARIF 8	Pratique collective	139€	139€	139€
TARIF 9	Instrument individuel hors cycle ¹ 30'	-	346€	-
TARIF 10	Instrument individuel hors cycle ¹ 40'	-	487€	-
TARIF 11	Instrument individuel hors cycle ¹ 50'	-	623€	-
COMBI MULTI	Pratique d'une 2 ^{ème} spécialité artistique	224€	224€	224€
SPECIAL	Ajout d'un instrument à partir du Cycle 2	-	199€	-
FAMILLE 2	Tous élèves issus des dispositifs spécifiques	-	17€	-
FAMILLE 3	Réduction 2 ^{ème} inscription (par famille)	-	Réduction de 15% sur la 2 ^{ème} inscription	-
STAGE	Réduction à partir de la 3 ^{ème} inscription (par famille)	-	Réduction de 20% sur la 3 ^{ème} inscription et les suivantes	-
	Stage multidisciplinaire : tarif journalier			36€

Modes de règlement possibles

- En une fois sans frais par chèque
- Paiement mensualisé sur l'année par prélèvement bancaire (9 fois)
- En trois fois sans frais par prélèvement bancaire (au premier, deuxième et troisième trimestre de l'année scolaire en cours)

Informations pratiques

- L'inscription est à l'année
- Aucun remboursement n'est effectué (sauf cas particuliers décrits dans le règlement intérieur) après le 30 septembre de l'année en cours.
- La démission n'entraîne pas le remboursement des frais pédagogiques engagés.
- Les frais de dossiers restent acquis dans tous les cas.

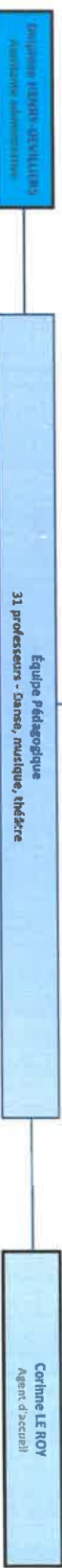
¹ Cours de formation musicale et pratiques collectives illimitées inclus.

Annexe 3 : Organigramme de l'année scolaire 2021-2022



Organigramme - Conservatoire à Rayonnement Communal - 2021-2022

Oliver JOURNET - Directeur
Direction administrative et pédagogique



Équipe Pédagogique 31 professeurs - Danse, musique, théâtre	Corinne LE ROY Agent d'accueil																			
<table border="1"> <tr> <td>Département Cordes</td> <td>Département Cuivres</td> <td>Département Bois</td> <td>Département Instruments Polyphoniques/Cordes</td> <td>Département Percussions</td> <td>Département Danse</td> <td>Théâtre</td> <td>Danse</td> <td>Vals</td> </tr> <tr> <td>Flûte NAZÉ-CHASHI Violon / Alto CH-CHN WEI Violon Marine GROSKAN Violon CHIN FAKAGO Violoncelle Emma DERVIÈRE Contrebasse</td> <td>Geoffroy PADOE Trombone Savina ANAÏDO Trompette Anabelle FORTLE Tuba</td> <td>Jeanne BALLESTRINI Clarinete Guillaume REVAL Hautbois Veronique Jungba SUN Flûte traversière Guillaume PEREZ Saxophone</td> <td>Reïca MOULINER Piano Aasi CAROLA STUN Piano Charles-Edouard BERUOZ Piano Philippe SANDON Dirige / Conducteur Mauriel LEGALLET Dakina MATVEOSOVA guitare Fredy PEREZ guitare</td> <td>TAMM HAN MAU Percussions Laurent BOULE Batterie</td> <td>Formation Soudaïse Dominique SIBAKI Formation musicale Paul CARABIN Formation musicale Aasi CAROLA STUN Formation musicale Séraphine PUL Formation musicale / Scell</td> <td>Marthe GUILLEBAV</td> <td>Édith KASSINTY Danse Néoclassique</td> <td>Sophie POTTEUR Danse Hip-hop</td> <td>M. MOON Chan</td> </tr> </table>	Département Cordes	Département Cuivres	Département Bois	Département Instruments Polyphoniques/Cordes	Département Percussions	Département Danse	Théâtre	Danse	Vals	Flûte NAZÉ-CHASHI Violon / Alto CH-CHN WEI Violon Marine GROSKAN Violon CHIN FAKAGO Violoncelle Emma DERVIÈRE Contrebasse	Geoffroy PADOE Trombone Savina ANAÏDO Trompette Anabelle FORTLE Tuba	Jeanne BALLESTRINI Clarinete Guillaume REVAL Hautbois Veronique Jungba SUN Flûte traversière Guillaume PEREZ Saxophone	Reïca MOULINER Piano Aasi CAROLA STUN Piano Charles-Edouard BERUOZ Piano Philippe SANDON Dirige / Conducteur Mauriel LEGALLET Dakina MATVEOSOVA guitare Fredy PEREZ guitare	TAMM HAN MAU Percussions Laurent BOULE Batterie	Formation Soudaïse Dominique SIBAKI Formation musicale Paul CARABIN Formation musicale Aasi CAROLA STUN Formation musicale Séraphine PUL Formation musicale / Scell	Marthe GUILLEBAV	Édith KASSINTY Danse Néoclassique	Sophie POTTEUR Danse Hip-hop	M. MOON Chan	<p>Département Musiques actuelles et amplifiées (MAA) Thibaud VERGER Guitare basse/électrique</p>
Département Cordes	Département Cuivres	Département Bois	Département Instruments Polyphoniques/Cordes	Département Percussions	Département Danse	Théâtre	Danse	Vals												
Flûte NAZÉ-CHASHI Violon / Alto CH-CHN WEI Violon Marine GROSKAN Violon CHIN FAKAGO Violoncelle Emma DERVIÈRE Contrebasse	Geoffroy PADOE Trombone Savina ANAÏDO Trompette Anabelle FORTLE Tuba	Jeanne BALLESTRINI Clarinete Guillaume REVAL Hautbois Veronique Jungba SUN Flûte traversière Guillaume PEREZ Saxophone	Reïca MOULINER Piano Aasi CAROLA STUN Piano Charles-Edouard BERUOZ Piano Philippe SANDON Dirige / Conducteur Mauriel LEGALLET Dakina MATVEOSOVA guitare Fredy PEREZ guitare	TAMM HAN MAU Percussions Laurent BOULE Batterie	Formation Soudaïse Dominique SIBAKI Formation musicale Paul CARABIN Formation musicale Aasi CAROLA STUN Formation musicale Séraphine PUL Formation musicale / Scell	Marthe GUILLEBAV	Édith KASSINTY Danse Néoclassique	Sophie POTTEUR Danse Hip-hop	M. MOON Chan											

Pratiques collectives

Orchestre symphonique	Orchestre d'harmonie	Musique de chambre	Ensembles de flûtes	Ensembles de percussions	Ensemble de jazz	Chorales	Ateliers MAA	Rituelo NAZÉ
Oliver JOURNET	Diaz LORENZI	Juvenal BALLESTRINI	Veronica Jungba SUN	Mauriel LEGALLET Dakina MATVEOSOVA	Guillaume PEREZ	M. MOON	Thibaud VERGER	

Annexe 4 : Textes cadres relatifs aux classements des conservatoires

Extraits de l'Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique :

- Sont classés les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique qui s'acquittent des missions communes aux trois catégories d'établissement classés [...]

En outre, les établissements doivent, [...] :

- **établir un projet d'établissement** ; ce document, validé par la collectivité territoriale [...] présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation.

- s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique, qui **favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés** ; (*extraits de l'Article 2*)

- **Les missions** [...] sont les suivantes :

1° Des missions d'éducation fondées sur un **enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus** [...],

2° Des missions **d'éducation artistique et culturelle** privilégiant la **collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire** [...]

3° Des missions de **développement des pratiques artistiques des amateurs**, notamment en leur offrant un environnement adapté.

Les établissements participent également à des **actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle** de leur aire de rayonnement. (*Extraits de l'Article 2*)

Le classement prend en compte, notamment, la nature et le niveau des enseignements dispensés, les qualifications du personnel enseignant et la participation de l'établissement à l'action éducative et culturelle locale. (*Extraits de l'Article Article R461-1 du code de l'éducation*)